VENDREDI 29 MAI 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1733
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Une Simmental d'exception



En atteignant une enchère record de 11 000 euros, Odysée, vache simmental du Gaec Magnière, en Côte-d'Or, est devenue la vache de cette race la plus chère de France. L'animal, exceptionnel à plus d'un titre, a été acheté par des éleveurs du Cantal. Cette vente s'inscrit dans une tendance globale très prometteuse pour les simmental françaises. Elle souligne aussi le travail d'éleveurs de Côte-d'Or. Une information qui résonne de manière paradoxale avec la vision qu'un récent rapport de la Cour des comptes donne de l'élevage bovin dans notre pays… *P. 07 et 03*

Encarts : Supplément spécial colza (sur certains cantons), mailing Journées Chatillonnaises (aux abonnés du 89 et 21).



DR

ACTUALITÉ P. 04
Rencontres *Made in viande* // Une communication indispensable



PRODUCTIONS P.13
Diversification //Rendez-vous au concours régional de fromages fermiers !



Atmo Bourgogne Franche-Comté

RURALITÉ P.20
Qualité de l'air // La dégradation de la perception se poursuit

fendt.fr
FENDT

DÉMO POSSIBLE
Fendt Cargo T955 :
Des détails uniques qui font tout la différence.
Innovant en tous points, le Fendt Cargo T955 est le premier chargeur à combiner les atouts d'un chargeur télescopique et d'une chargeuse sur pneus. Tous les composants sont surdimensionnés pour résister aux contraintes les plus élevées. Autre point particulier, sa cabine élévatrice et suspendue avec pare-brise panoramique offre une vue d'ensemble unique, pour toutes les opérations de chargement.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS



Route de Troyes - ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V·MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
contact@vmat-dallage-chape.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 RENCONTRES *« MADE IN VIANDE »*: UNE COMMUNICATION INDISPENSABLE

.06 APPROVISIONNEMENT LOCAL: LA LÉGUMERIE DE DIJON MÉTROPOLE INAUGURÉE

.07 SIMMENTAL FRANÇAISE: AU REVOIR ODYSÉE

.08 RURALITÉ:L'AGENDA RURAL, L'UN DES GRANDS PROJETS DES SERVICES DE L'ÉTAT

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 FILIÈRE PROTÉINES RÉGIONALE: DU NOUVEAU POUR PROFILAIT!

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 RACE BRUNE : QUI PAYERA SA TOURNÉE ?

PRODUCTIONS // CULTURES

.11 SEMIS DE PRINTEMPS: DES VOLEURS À DEUX AILES

PRODUCTIONS // VIGNE

.12 FDAC: LE CHABLIS NE FAIBLIT PAS

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.13 À CHAROLLES: RENDEZ-VOUS AU CONCOURS RÉGIONAL DE FROMAGES FERMIERS !

RURALITÉ // TERRITOIRES

.14 JARDIN DES ATHÉNÉES : UN NOUVEAU DIRECTEUR

.15 ARTISANAT: LA TENDRESSE DU BOIS

RURALITÉ // SANTÉ

.16 QUALITÉ DE L'AIR : LA DÉGRADATION DE LA PERCEPTION SE POURSUIT

SERVICES

.17 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.18 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.20 **PETITES ANNONCES**

.22 **ANNONCES LÉGALES**

.25 **ÉQUIPEMENT**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.26 CRÉMANTS: DES BULLES FESTIVES, TOUTE L'ANNÉE

.27 FESTIVAL MONTAGNE EN SCÈNE: LES SPORTS DE MONTAGNE SUR GRAND ÉCRAN

.28 DÉCOUVERTE : UNE CHOCOLATERIE ARTISANALE AU MILIEU DES VERGERS

// LE DESSIN



// EN BREF

Climat Une réunion à Matignon en juin pour baisser les émissions agricoles

Lors de la réunion du Conseil national de la transition écologique le 22 mai, la Première ministre Élisabeth Borne et son équipe du secrétariat de la Planification écologique ont pu présenter les grandes lignes d'un plan permettant de réduire les émissions françaises de gaz à effet de serre de 138 Mt d'ici 2030. Le gouvernement envisage en particulier de trouver environ 25 Mt à réduire dans le secteur agricole, soit 20 % de l'effort national. Les principales économies seront à trouver grâce à de meilleures utilisations des engrais (-6 Mt), à la réduction tendancielle de l'élevage et à l'amélioration des pratiques (-5 Mt), ou encore grâce au développement des prairies (4 Mt), à égalité avec l'application du zéro artificialisation nette. Afin de *« sécuriser »* ces leviers, une réunion sera organisée avec les acteurs du monde agricole le 9 juin prochain. En parallèle, Matignon poursuivra le travail engagé avec les collectivités *« sur la méthodologie de territorialisation »* de ce cadre de planification écologique. Autant d'annonces qui ne représentent, pour Anne Bringaut, directrice des programmes du Réseau action climat, que *« des amuse-bouches et un menu avec des projets de trajectoires ». « Nous attendons toujours des mesures plus concrètes afin d'engager la transition écologique et juste nécessaire »*, souligne la militante.

Lutte contre le travail illégal Olivier Dussopt inclut le travail détaché

Le ministre du Travail Olivier Dussopt a lancé, le 22 mai, un nouveau plan national de lutte contre le travail illégal pour la période 2023-2027, selon un communiqué de presse. Présenté lors d'un comité interministériel anti-fraude et aux partenaires sociaux, ce plan vise à *« mieux contrôler »* et à *« mieux sanctionner, mieux recouvrer et réparer les préjudices liés au travail illégal »*. Il comporte *« 34 mesures »* pour améliorer la coordination des services publics dans ces tâches. Parmi celles-ci figure la lutte contre la fraude au travail détaché, assortie d'une *« meilleure (...) information des employeurs et salariés détachés sur les droits et obligations »*. Autre mesure du plan : lutter contre *« la traite des êtres humains »* et contre *« les situations d'habitat indignes »*. Autant de motifs qui concernent de près l'agriculture, comme l'affaire Terra Fecundis, et plus largement le travail dans les zones rurales.

Bio Marc Fesneau dévoile un nouveau plan d'urgence

En déplacement le 17 mai, Marc Fesneau a annoncé un nouveau plan d'aide au secteur bio *« équivalent à 200 M€ de soutien sous diverses formes »* selon son entourage. Le ministre accordera 60 M€ supplémentaires d'aides d'urgence, en complément des 10 M€ annoncés au Salon de l'agriculture. Alors que la première enveloppe est distribuée selon des critères hétérogènes en fonction des départements, cette nouvelle aide devrait faire cette fois l'objet de critères *« définis en centrale »*. En complément, l'État s'engage à *« faire respecter les seuils prévus par Égalim dans ses établissements »*, pour un montant additionnel de commande bio évalué à 120 M€ annuels. Pour encourager la demande, la Rue de Varenne versera par ailleurs 500 000 € à l'Agence bio pour la campagne Bioréflexe, en plus d'une autre campagne financée par France 2030 à hauteur de 3 M€. *« C'est une bonne nouvelle que le gouvernement ait mesuré la détresse des producteurs bio »*, réagit Henri Bies-Peré, vice-président de la FNSEA, rappelant que les interprofessions avaient chiffré les besoins entre 100 et 150 M€. Le président de la Fnab Philippe Camburet salue de même la « réponse » ministérielle, tout en estimant que les enveloppes *« ne compenseront pas les pertes dues au plan stratégique national »*.

// EN CHIFFRES

Conditions de vie 16 % des Français ne mangent pas à leur faim

Selon une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) rendue publique mi-mai, presque un Français sur six (16 %) ne mange pas à sa faim. Ce chiffre, qui a bondi de quatre points en cinq mois, grimpe même à 24 % pour les moins de 40 ans. En 2016, seuls 9 % de nos compatriotes déclaraient être en insuffisance alimentaire.
Ces mauvais chiffres s'expliquent en très grande partie, selon le Credoc, par la forte inflation alimentaire et le manque d'argent. Autre cause avancée par le Centre : L'inflation sur l'énergie qui a (…) également joué : 24 % des personnes citent en effet *« des problèmes pour aller faire des courses »* comme raison de leurs difficultés, explique l'étude. Enfin, cette dernière confirme aussi que les personnes en situation de précarité alimentaire *« présentent souvent des fragilités dans d'autres domaines, le logement, l'isolement relationnel, et plus particulièrement la santé »*.



DR

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// ÉLEVAGE BOVIN

La Cour des comptes veut une réduction importante du cheptel

Voici une information qui va créer du mouvement dans les milieux agricoles, et c'est un euphémisme… Un rapport de la Cour des comptes estime que l'élevage bovin en France pollue trop et coûte trop cher. Et pendant ce temps, les importations de viande se portent très bien…



Hans Verburg

Vouloir réduire la place de l'élevage bovin en France, tout en continuant à importer massivement de la viande : volontairement ou non, le rapport de la Cour des comptes jette une lumière crue sur cette aberration.

S'il fallait résumer l'esprit du rapport que la Cour des comptes a rendu public le 22 mai, il tiendrait en quatre mots : *« Trop polluant. Trop cher »*. Ces 140 pages trop sobrement intitulées « Les soutiens publics aux éleveurs de bovins » ne sont ni plus ni moins qu'une violente charge contre l'élevage français. Vu sous le prisme comptable teinté de pseudo-trajectoires écologiques, les magistrats financiers dressent un constat édifiant de la production lait et viande du territoire et appellent clairement à *« piloter la réduction à venir du cheptel bovin »*. *« À raison de 4,3 milliards d'euros (Md€) d'aides publiques par an, l'élevage bovin demeure, de loin, l'activité agricole la plus subventionnée en France. Pour autant, le modèle économique des exploitations d'élevage apparaît fragile et sa viabilité reste dépendante du niveau élevé d'aides publiques »*, soulignent les hauts magistrats. Les critiques fusent au fil des pages : *« des exploitations moins nombreuses et toujours plus grandes »* ; *« maintien d'un modèle familial recourant peu à l'emploi salarié »* ; *« un poids élevé des consommations intermédiaires importées »* ; *« un niveau de soutien public très élevé »* ; *« des exploitations peu performantes et des revenus qui restent faibles »* ; *« un bilan climatique défavorable »* etc. Rares sont les points positifs qui émaillent ce rapport, à part peut-être le fait que la Cour reconnaisse à l'élevage un rôle *« essentiel pour la maîtrise équilibrée des cycles biogéochimiques »* ou qu'il constitue un marqueur *« dans l'économie et l'identité des territoires »*. Dans une annexe (n° 15) de fond de rapport et du bout du stylo, les magistrats évoquent rapidement la question des *« éleveurs en difficulté : un problème de société et un enjeu pour l'avenir de l'élevage »*. Il est vrai qu'en sapant les bases de leur travail, les éleveurs devraient plus et mieux retrouver le sourire !

Quel est l'objectif ?

Ce rapport majoritairement à charge contre l'élevage ne fait état que de deux recommandations (lire encadré). Surtout il ne manque pas d'interroger sur l'objectif recherché par les magistrats : détruire la filière lait et viande et les aménités positives liées à ces productions en termes de terroir, de signes de qualité, d'entretien des paysages etc. ? Importer toujours plus de produits dont le consommateur ne connaît pas l'origine et le mode de production avec une empreinte carbone hypertrophiée ? Déjà des voix se sont élevées pour contester certains chiffres de ce rapport, notamment sur le fait que l'élevage bovin compte pour 11,8 % des émissions de gaz à effet de serre du pays. Or sur ce point, la Cour biaise. En effet, elle prend comme référence l'année 2022 quand les émissions de GES se sont effondrées dans d'autres secteurs. En 2019, les émissions de l'élevage bovin représentaient 9,1 % des émissions équivalent CO2 en France. Sûre de son fait, la Cour appelle à suivre les recommandations des programmes et autorités de santé qui invitent à ne pas consommer plus de 500 grammes de viande par semaine. Car en aucun cas, la baisse du cheptel n'entamerait la « souveraineté » alimentaire et agricole de la France. On serait presque tentés de croire ceux que l'on surnomme les Sages de la rue Cambon si on n'avait pas à l'esprit ce qu'il est advenu du modèle industriel et du parc énergétique français…

Importations en hausse de plus de 23 %

À vrai dire, ce rapport, le énième qui vient donner des coups de boutoir à l'agriculture française depuis quelques années, fait réagir. Le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau a déclaré le 23 mai que les agriculteurs étaient *« particulièrement agacés du procès qui est fait à l'élevage français »* ressentant comme une *« vraie blessure »* la recommandation de la Cour des comptes de réduire le cheptel bovin. La Fédération nationale bovine (FNB) dans un communiqué du 23 mai s'inquiète du recul de la production française : *« les importations de viandes bovines ont bondi de plus de 23 % en 2022 par rapport à 2021, une tendance qui se poursuit sur les premiers mois de 2023 »*. Cette information est d'ailleurs corroborée par Alessandra Kirsch, directrice des études d'Agriculture Stratégies qui interpelle la Cour des comptes sur son compte Twitter : *« Trop d'élevage en France, vous êtes sûrs ? La tendance est catastrophique (je pèse mes mots) : notre taux d'autoapprovisionnement est passé en 2022 à 90 %. Nous ne sommes plus autosuffisants en viande bovine »*, insiste-t-elle. Le sujet s'est invité à l'Assemblée nationale où le député Xavier Breton (LR, Ain), a interpellé, le 23 mai, la Première ministre, Élisabeth Borne lors de la séance de question au gouvernement : *« À quoi cela sert-il d'aller au salon de l'Agriculture pendant de longues heures, à la rencontre de nos éleveurs si c'est pour mieux les poignarder dans le dos ? »*. C'est Roland Lescure, ministre de l'Industrie qui a répondu au parlementaire : *« Ne vous en déplaise, la consommation de viande diminue et il faut moins de viande. Nous accompagnons la filière dans cette direction. Il y a aucune raison de se mettre la tête dans le sable comme le font les autruches »*, a-t-il affirmé. Sur un mode plus léger, certains se sont lâchés à l'image de l'ancien président de l'Office national des forêts (ONF) Jean-Yves Caullet. *« Selon les vaches, la France devrait réduire les effectifs de la Cour des comptes ! »*, a-t-il twitté.

Christophe Soulard

Les deux recommandations au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Recommandation n° 1 : Mieux accompagner les éleveurs les plus en difficulté en développant un dispositif d'aides à la reconversion sur la base de cahiers des charges publics et précis, définis en cohérence avec les objectifs économiques, environnementaux et sociétaux affichés. Recommandation n° 2 : Définir et rendre publique une stratégie de réduction du cheptel bovin cohérente avec les objectifs climatiques du *Global Methane Pledge* signé par la France, en tenant compte des objectifs de santé publique, de souveraineté alimentaire et d'aménagement du territoire.



// RENCONTRES *« MADE IN VIANDE »*

58 Une communication indispensable

La 8e édition des Rencontres « Made in viande » s'est déroulée du 10 au 17 mai dans toute la France. Dans la Nièvre, éleveurs, bouchers et organismes de la filière ont répondu présents.



Aurélie Prégermain (FDSEA 58)

Le Gaec de la Barrée a proposé aux scolaires de faire téter un veau.



Cinq événements étaient proposés dans la Nièvre pour les 8e Rencontres « Made in viande ».



Le Campus Métiers Marzy ouvrait son laboratoire spécialement pour les visites Made in viande. Mathieu Flammer (à droite au fond)expliquait la formation aux visiteurs.





Valérie et Oliver Laporte proposaient une dégustation de viande au cadran de Moulins-Engilbert à l'issue de la foire aux culards.

À l'occasion des 8e Rencontres « Made in viande », orchestrées par Interbev, cinq événements avaient lieu dans la Nièvre du 10 au 17 mai : une porte ouverte dédiée aux scolaires au Gaec Aurousseau (Charrin) et au Gaec de la Barrée (Metz-le-Comte), une dégustation de viande issue de l'exploitation de Valérie et Olivier Laporte (Abon) lors de la foire-concours des bovins culards à la Sicafome, une visite du laboratoire de la SARL Bailly Boucherie (Cosne-sur-Loire) et la découverte de la formation Boucherie (CAP et BP boucher ou encore le CAP charcutier-traiteur) au Campus des Métiers de Marzy (C2M). Pour rappel, « Made in viande » est une initiative nationale ayant pour objectif de faire connaître les métiers de la filière viande via des visites ou des dégustations. Eva Lemée, chargée de mission Interbev Bourgogne Franche-Comté, insiste : *« Tous les maillons de la filière viande doivent être mis en avant afin de montrer, en toute transparence, que ces métiers évoluent. Au fil des ans, nous constatons un engouement grandissant des scolaires, des particuliers et aussi des professionnels pour cet événement, prouvant qu'il y a bien un intérêt et une curiosité pour ce secteur professionnel si particulier ».*

Cohésion

Pour Moulins-Engilbert, c'est la cohésion qui transpira de cette rencontre puisque la dégustation regroupa Interbev, la Sicafome, le Comité des foires et concours du canton et les éleveurs ayant fourni la viande (Valérie et Olivier Laporte). Benoit Blandin, président de la Sicafome, détaille : *« Comme les bouchers et les éleveurs, nous faisons partie de la filière de la viande et il est donc normal de participer à notre niveau. De plus, il faut encourager les éleveurs en soulignant la qualité remarquable de leur travail via ces événements ».* Gilles Trinquet, président du Comité des foires et concours du canton, poursuit : *« La dégustation proposée est une occasion de faire apprécier au grand public tout le savoir-faire de l'élevage de nos campagnes de A (la bête sur pied) à Z (l'assiette) ».*

Confiance renouvelée

Olivier Laporte, fournissant la viande de la dégustation à Moulins-Engilbert, pointe : *« Il faut redorer l'image de nos métiers tout en redonnant confiance aux gens. Les anciens n'avaient pas ce réflexe de communication, et malheureusement je pense que nous en avons pâti. Aujourd'hui, toute la profession œuvre et fait évoluer le regard des gens, en bien ; donnant bon espoir pour l'avenir, à mon point de vue ».* Emmanuel Bailly, gérant de la SARL Bailly Boucherie à Cosne-sur-Loire, précise pour sa première participation : *« il est nécessaire de montrer nos façons de travailler dans le laboratoire de préparation, de mettre en avant les liens avec nos éleveurs et de présenter les avantages du circuit court, comme nous le pratiquons. Grâce à tout ceci, le consommateur sait exactement où va*

DÉPARTEMENTS



Emmanuel Bailly (SARL Bailly Boucherie) emploie 8 personnes dans son magasin de Cosne-sur-Loire et travaille en direct avec, pour le bœuf : M. Bailly (Grossouvre – 18), M. Veillat (Argenvières – 18), M. Dubois (Charny – 89) ; pour le veau : M. Solin (Diennes-Aubigny – 58), M. Veillat (Argenvières – 18), M. Guyollot (Fontenoy – 89) ; pour les agneaux : M. Solin (Diennes-Aubigny – 58) ; pour le porc : M. Gauchot (Entrains-sur-Nohain-58).

son argent ; un contrat de confiance indispensable ».

Future génération

De son côté, Stéphane Aurousseau, ayant ouvert son exploitation (Gaec Aurousseau) aux scolaires (âgés de 3 à 8 ans) stipule : *« C'est notre rôle de participer à l'éducation des plus jeunes afin qu'ils fassent le lien entre nourriture et production. J'espère que ces visites leur permettront également d'avoir un regard bienveillant sur l'agriculture quand ils seront plus grands ».* Accueillant également des scolaires, Vanessa Hénard (Gaec de la Barrée - participant pour la première fois), rebondit : *« Cet événement est l'occasion de mettre à mal certains préjugés. De ce fait, il faut continuer notre engagement et nos efforts pour que ces rencontres deviennent incontournables pour tous les scolaires ».*

Enfin, Mathieu Flammer, formateur boucher au Campus Métiers Marzy (C2M) martèle : *« Made in viande est l'occasion de montrer qu'un boucher travaille avec finesse et précision ».* Tristan Dupuis, 20 ans (BTS ACSE au Legta de Challuy et venu à la porte ouverte du C2M) ajoute : *« il faut s'intéresser à toute la filière pour trouver des idées de diversification ».*
Mathieu Flammer conclut : *« nos métiers ont un avenir pour les jeunes, avec des débouchés assurés ; un avantage à choyer et à porter avec fierté devant tous ».*

Chloé Monget

// DÉCOUVERTE

58 Visite de ferme à Ouroux en Morvan



Chemins d'Ouroux

Environ 80 personnes se sont retrouvées pour découvrir la ferme au hameau de Bussières.

Pour la deuxième année, l'association « Les Chemins d'Ouroux » organisait, le 7 avril, la visite d'une exploitation agricole sur la commune d'Ouroux en Morvan. Plus de 80 personnes se sont retrouvées à la ferme du hameau de Bussières. Les exploitants ont ouvert leurs portes afin de faire découvrir le métier d'éleveur de vaches allaitantes. Durant les échanges les agriculteurs ont eu l'occasion d'aborder les enjeux de leur métier, leur rôle et leurs actions qui façonnent le paysage morvandiaux. Pour rappel, le collectif organisateur mêle agriculteurs, néoruraux, et cherche à créer des liens entre les habitants. En moins de deux ans, l'association peut se targuer de multiples actions autour des chemins, des haies, des paysages. Lauréate du budget participatif de la Nièvre en 2022, l'association œuvre en ce moment pour rouvrir l'ancien chemin du Tacot qui reliait Corbigny à Saulieu. L'association fait d'autres sorties et rencontres, renseignements : https://www.cheminsdouroux.fr/

Les chemins d'Ouroux

// EN BREF

FDSEA 89 Un plein de fioul pour la moisson à tarif préférentiel

La FDSEA de l'Yonne a décidé d'organiser, cette année encore, une commande groupée de fioul pour ses adhérents afin de leur permettre de faire le plein des cuves à moindre coût. Un appel d'offres a été lancé le 22 mai auprès de ses fournisseurs de fioul avoisinant les 760 000 litres. En participant à cette commande groupée, les adhérents de la FDSEA ont pu remplir leur cuve en prévision des travaux d'été à des tarifs très compétitifs. Ce gros volume a permis de négocier le fioul aux prix HT suivants (paiement comptant) : 847 €/m³ pour le GNR été ordinaire 0 °C et 855 €/m³ pour le GNR été supérieur -12 °C. Pour un paiement 30 jours, les tarifs sont respectivement de 850 et 858 € HT/m³. Cette opération a permis de faire économiser aux adhérents en moyenne 40 à 50 euros des 1 000 litres, c'est un des plus bas tarifs négociés en 2023. Une nouvelle commande gros volumes sera proposée en septembre, pour les semis. Notez que le reste de l'année, la FDSEA organise des commandes groupées pour ses adhérents toutes les semaines en été et tous les 15 jours en hiver. Un moyen facile et rapide de réaliser des économies.

Alliance BFC Rencontres grandes cultures du 26 mai au 16 juin

L'Alliance BFC organise ses rencontres grandes cultures 2023, avec des rendez-vous sur huit plateformes de la région : le 26 mai à Sacquenay (21), 1er juin à Jours-lès-Baigneux (21) et Rigney (39), le 2 juin à Lessard-en-Bresse (71), le 6 juin à Rouvres-en-Plaine (21), le 9 juin à La-Villeneuve-sur-Vingeanne (21), le 13 juin à Vic-de-Chassenay (21) et le 16 juin à Fromenteau (21).

Moulins-Engilbert Du changement au Comité des foires et concours

Suite à son assemblée générale fin avril, le Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert annonce son nouveau bureau.
Président : Gilles Trinquet ; 1er vice-président : Nicolas Beauzon ; 2e vice-président : Paul Gourand ; trésorier : Emmanuel Noizillier ; trésorier adjoint : Jean-Noël Ranvier ; secrétaire : Rosanne Lemaitre ; secrétaire adjointe : Laurianne Théveniot ; commissaire aux comptes : Olivier Lalane. Gilles Trinquet prend la suite d'Alain Guinot pour ses fonctions de président du comité, et souhaite *« attirer encore plus de personnes et fidéliser le public autour de nos actions ».*



// APPROVISIONNEMENT LOCAL

21 La légumerie de Dijon Métropole inaugurée

Cet équipement symbolise le lien renouvelé entre une métropole qui veut concrétiser la transition alimentaire de manière concrète et le monde agricole qui l'entoure.



La légumerie de Dijon Métropole a été conçue par l'architecte Emmanuel Dantoine (agence Seretec).

« Un projet structurant, qui aura un impact sur l'avenir » pour Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC), *« un outil de la stratégie et de la transition alimentaire voulue par la métropole »* pour François Rebsamen, président de Dijon Métropole et maire de Dijon : la légumerie de Dijon Métropole, inaugurée le 17 mai, n'est pas qu'un site de traitement et de conditionnement de légumes, c'est un symbole.

Nous avions largement évoqué ce projet et sa genèse dans un précédent numéro (Terres de Bourgogne N° 1720 du 24 février). En marquant officiellement sa naissance, sur le site de la zone d'activités de Beauregard, à cheval sur les communes de Longvic et d'Ouges, les élus locaux enfonçaient le clou de la volonté affichée de reconnecter les citadins au monde agricole, par le biais de productions alimentaires de proximité.

En fonctionnement depuis le mois d'avril, la légumerie est en phase de démarrage. À terme, ses initiateurs ambitionnent de faire transiter dans ses murs 2 000 tonnes de légumes par an, issus d'exploitations maraîchères bios ou conventionnelles situées dans un périmètre relativement proche de l'agglomération dijonnaise. Nous n'en sommes pas encore là mais la dynamique est enclenchée.

Adaptations nécessaires

En novembre 2022, Philippe Lemanceau, vice-président de Dijon Métropole en charge de l'agriculture et de la transition alimentaire était venu présenter le projet à des producteurs potentiellement intéressés, à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Depuis, certains sont devenus des fournisseurs de la légumerie mais les quantités nécessaires pour alimenter les cantines des écoles de toute la métropole ne se décrètent pas d'un claquement de doigts.

La volonté de fournir aux enfants de la métropole des menus constitués de légumes locaux et de qualité réclame de multiples adaptations, notamment dans le fonctionnement des cuisines centrales. Il faut aussi que les productions légumières montent en puissance mais l'objectif est clairement basé sur la croissance car, au-delà des cantines scolaires, Dijon Métropole souhaite, à terme, approvisionner les restaurants scolaires de collèges ou de lycées (qui dépendent respectivement du Conseil départemental et du Conseil régional), du CHU de la ville ou d'autres entités. Dans sa configuration actuelle, la légumerie est capable de traiter 400 kg de légumes / heure.

La cuisine centrale de Dijon Métropole prépare chaque jour 8 000 repas et 85 % des enfants déjeunent dans les 47 cantines des écoles métropolitaines. La légumerie représente un investissement de 2,5 millions d'euros (l'État a contribué pour 307 000 euros et le Conseil régional de BFC pour 400 000 euros).



La proximité de la ressource en légumes est l'aspect mis en avant autour de cette nouvelle légumerie.

Berty Robert

Stockage d'eau : un cadre européen ou régional ?

En marge de l'inauguration de la légumerie de Dijon Métropole, Vincent Lavier, le président de la Chambre d'agriculture, a profité de la présence du maire de Dijon et président de la métropole, François Rebsamen, et de celle de la présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, pour alerter ces élus sur la question de la ressource en eau. Une question indissociable de l'ambition de produire des légumes sur une échelle suffisante pour alimenter les cuisines collectives d'une métropole de plus de 250 000 habitants. ***« Aujourd'hui, rappelait Vincent Lavier, nous avons environ 1,7 million de m³ d'eau stockés dans plusieurs types de bassins : d'anciens bassins de la sucrerie d'Aiserey, d'autres réalisés après 2003 sur le secteur Varois-et-Chaignot et Saint-Julien, et celui de Fauverney. Ce dernier est exemplaire dans la mesure où il n'est rempli qu'avec des eaux de ruissellement. Aujourd'hui, nous tentons de porter des projets similaires en fonction des opportunités et de la volonté des producteurs agricoles. Nous en avons un qui est relativement bien avancé, en coconstruction avec des collectivités territoriales, des agriculteurs et des acteurs de la réinsertion sur le secteur Quetigny-Chevigny-Couternon. Grâce au partenariat développé avec la métropole, nous tentons, là aussi, d'aller récupérer des eaux de ruissellement pour alimenter ce bassin de stockage. Nous avons deux financeurs potentiels qui sont le Conseil régional et l'agence de l'eau et malgré le fait que nous portons un projet qui se veut le plus vertueux possible, nous ne rentrons pas dans toutes les cases… J'espère qu'à terme, nous y parviendrons, parce que cela est dans l'intérêt de tous. La façon dont ce projet a été travaillé ne devrait pas constituer un problème sur un plan sociétal mais nous avons encore un peu de travail pour aboutir et sécuriser cette production de légumes que tout le monde attend ».*** **Marie-Guite Dufay a rappelé qu'il s'agissait de financements européens mais le président de la Chambre d'agriculture a précisé que ces financements s'inscrivaient dans un cadre fixé par la Région. Pour la présidente de Région, la collectivité dont elle a la charge fait ce que l'Europe lui demande de faire…**



Vincent Lavier, le président de la Chambre d'agriculture (ici au côté du maire de Dijon François Rebsamen) a saisi l'occasion de cette inauguration pour expliquer la nécessité de favoriser des infrastructures de stockage d'eau afin de sécuriser la production légumière nécessaire à l'approvisionnement de la métropole.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

// PROJETS

58 Appel à candidatures ouvert jusqu'au 4 juin

Le « Village by CA » (1) de Nevers lance un appel à candidatures ouvert jusqu'au 4 juin à l'attention des start-up du territoire souhaitant intégrer l'accélérateur.

Les candidatures sont à envoyer par e-mail à : contact@levillagebycanevers.com.

Pour toute information complémentaire, contacter la start-up manager (heloise.guiter@levillagebyca.com). Chaque candidature devra justifier d'un dossier complet (comprenant un « pitch deck », un « business plan » sur 3 ans, les éléments administratifs). Une présélection sera réalisée le 5 juin, les porteurs de projet retenus devront présenter à l'oral leur projet e 21 juin devant un comité de sélection. Ce dernier rendra sa décision finale le 22 juin à l'occasion de l'événement « Invest in Nevers ».

D'après communiqué

(1) Crédit Agricole



Crédit Agricole Centre-Loire

Le Village by CA de Nevers a été inauguré en 2019 et héberge 6 startups.

// SIMMENTAL FRANÇAISE

21 Au revoir Odysée

Une vache du Gaec Magnière de Chazeuil a été vendue 11 000 euros à trois éleveurs du Cantal.



La Simmental « la plus chère » de l'Hexagone, avec son naisseur, le Côte-d'orien Alexis Magnière, lors du dernier salon de l'agriculture.

C'est une enchère record dans la race Simmental Française : 11 000 euros ! Cette performance a été réalisée par une vache appartenant au Gaec Magnière, qui organisait une vente dans son exploitation le 25 avril. Odysée, cinq ans, est actuellement en troisième lactation et s'est distinguée dans plusieurs concours. Meilleure mamelle jeune au salon de l'agriculture 2022, l'animal a récidivé cette année à Paris en remportant ce même prix, cette fois-ci chez les adultes, avec en prime le championnat dans son escarcelle… Sa très bonne mamelle et ses solides aplombs en font une référence dans la race. Très stylée, cette fille d'Impossible a été achetée par trois élevages du Cantal. Une autre vache du Gaec Magnière a explosé les compteurs à Chazeuil : Renata, fille de W1 Watanja sur Illuminati, a été vendue pour la coquette somme de 8 100 euros. Cette jeune vache démarrant tout juste sa première lactation aurait elle aussi battu le record de France si Odysée n'avait pas fait l'objet de tant de convoitises.

Ça ne s'arrête plus !

Les records en Simmental française n'arrêtent pas de tomber. Il y a deux ans et demi, lors de la vente au Gaec Aubry de Jours-lès-Baigneux, la belle Marguerite était acquise pour 5 500 euros. Cette enchère, la plus haute jamais réalisée à l'époque pour une Simmental, avait été signée par Alexis Magnière, justement, et plusieurs autres de ses collègues côte-d'oriens. *« Ce record avait été battu l'an passé au Space à Rennes, avec une génisse vendue 6 500 euros. Il y a quelques semaines, une jeune génisse de 16 mois atteignait une enchère de 8 000 euros dans le cadre de « Vaches en piste », salon de l'agriculture en Haute-Savoie »*, informe Hervé Vignon, responsable technique à Simmental France.

Un succès incroyable

Le Gaec Magnière et le Gaec du Creux Bleu, de Villecomte, vont réunir l'ensemble de leurs vaches laitières sur un seul et même site, celui de Chazeuil. Leur vente du 25 avril visait une réduction des effectifs pour mener ce projet à bien.

Quarante lots (39 vaches et génisses pleines, ainsi que des embryons) étaient proposés et ont tous été vendus, à moyenne de 3 552 euros. *« Cette vente a connu un succès incroyable, voire historique »*, commente Hervé Vignon, *« la qualité des animaux proposés a séduit les nombreux éleveurs qui avaient fait le déplacement de toute la France. Exactement 47 acheteurs s'étaient enregistrés, 30 d'entre eux ont acquis un animal. Les prix de cette vente ne reflètent pas forcément le marché de reproducteurs et peuvent surprendre, mais ils traduisent l'engouement fort pour la Simmental. Boostée par le prix des réformes, notre race mixte est très prisée »*.

Alexis Magnière et sa compagne Claire Daniel remercient toutes les personnes qui se sont investies de près ou de loin pour la réussite de cette journée : *« celle-ci a nécessité beaucoup de travail, le jour J mais aussi en amont. L'aide que nous avons reçue a été très précieuse et nous sommes très reconnaissants. Un grand merci également aux acheteurs pour leur confiance »*.

AG

// BAIGNEUX-LES-JUIFS

21 Ça carbure plein pot

La récolte des premiers hectares de luzerne marque le début de la saison à la Déshy'21. L'ensemble des salariés et des saisonniers sont déjà sur le pont.

Go, go, go ! La campagne 2023 de l'usine de déshydratation de la Haute Seine est officiellement lancée. Celle-ci a débuté le 9 mai avec l'ensilage d'une toute première parcelle de luzerne, comme l'indique Didier Robin, président de la Déshy'21 : *« C'est effectivement reparti, la luzerne est notre cœur de métier ! Cela dit, nous n'étions pas à l'arrêt pour autant, nous déshydrations encore du marc de raisin et de la sciure de bois pour produire des granulés il y a encore peu de temps. La luzerne, nous allons la récolter : encore plus de monde est mobilisé »*.

Optimisme pour la suite

Des rendements de 2,5 à 3 t/ha ont été observés les premiers jours, comme le précise l'agriculteur de Baigneux-les-Juifs : *« l'année n'est pas très précoce, il fait encore un peu froid et cela se ressent sur le développement des plantes. Ces premiers tonnages sont moyens voire corrects car la qualité est au rendez-vous. Nous sommes optimistes pour la suite car nous avons eu des précipitations, nous ne pouvons pas en dire autant tous les ans »*. Le même nombre d'hectares que les précédentes campagnes, soit environ 1500, seront ensilés plusieurs fois cette année, informe Didier Robin : *« nous espérons trois coupes, ce serait bien. Avec un rendement final de 8 à 9 t/ha, ce serait même parfait… Effectivement, notre surface de production reste identique, c'est une satisfaction. Les adhérents font une nouvelle fois confiance en leur bel outil, il faut saluer cette fidélité. La coopérative souffle d'ailleurs ses cinquante bougies cette année, cette longévité est tout sauf un hasard. Nous marquerons « le coup » lors de notre assemblée générale qui se tient jeudi 15 juin à la salle des fêtes de Baigneux »*.

Une culture qui monte

L'actualité de la Déshy'21, c'est aussi le sarrasin. Un bâtiment de stockage est en cours de construction. Sa livraison est programmée entre le 15 août et le 1er septembre. *« Cette culture fait désormais partie de nos bulletins d'engagement »*, souligne Didier Robin, *« la structure qui est en train de voir le jour va nous permettre d'accroître notre capacité de stockage et de sécher le sarrasin dans de bonnes conditions. Notre volonté est d'arriver assez rapidement à 500, voire 600 tonnes, avant de viser le millier de tonnes un peu plus tard. Cela correspondra à peu de chose près à notre nouvelle capacité de stockage »*. Un autre fait à souligner vient de la conjoncture et de la hausse inévitable des factures : *« électricité, carburant, matériel, main-d'œuvre, tout y passe… Nos tarifs ont forcément un peu augmenté cette année, nous ne pouvions pas faire autrement. Malgré ce contexte, nous avons tout de même rémunéré l'adhérent 10 euros de plus à la tonne. Nous nous efforcerons à l'avenir de poursuivre cette amélioration de rémunération »*, termine le président.



La campagne 2023 de l'usine de déshydratation de Baigneux-les-Juifs a débuté le 9 mai.

AG

// RURALITÉ

89

L'agenda rural, l'un des grands projets des services de l'État

Après avoir abordé le dossier loup (voir édition 1 732), Naïma Ramalingom, sous-préfète d'Avallon, nous a présenté, lors de notre échange l'autre grand dossier dont elle a la charge, l'agenda rural. Celui-ci concentre un programme d'actions en ruralité qui s'articulent autour de trois axes : mieux habituer, mieux travailler et s'épanouir en ruralité.



Naïma Ramalingom, sous-préfète d'Avallon, est en charge du dossier de l'agenda rural à la préfecture de l'Yonne.

L'agenda rural. C'est un sujet dont nous avons déjà parlé récemment lors de notre entretien avec Pascal Jan, préfet de l'Yonne. Ce dernier nous confiait que « *l'idée centrale* », pour lui, était de faire en sorte que dans l'Yonne, « *il y ait une ambition rurale* ». Ce qui passe par ce dossier, à la charge de Naïma Ramalingom, sous-préfète d'Avallon.

Pour resituer le contexte, l'agenda rural, c'est une politique qui a été lancée en 2019 par le gouvernement, qui comporte, au niveau national 181 mesures qui devaient être déclinées localement. « *Dans l'Yonne, en 2020, nous avons fait une feuille de route, qui comprend une trentaine de mesures autour de cinq thématiques : l'attractivité du milieu rural ; les thématiques liées à l'éducation, la formation et l'emploi ; l'accessibilité des services publics et la santé ; l'alimentation durable ; les mobilités alternatives* », liste la sous-préfète d'Avallon.

« *Nous avons dressé un premier bilan de cet agenda rural fin 2022, à la fois au niveau national et au niveau local, qui a montré plusieurs choses. Tout d'abord, il y a un beau succès des maisons France services (des lieux où il est possible d'effectuer ses démarches administratives, avec l'aide d'une personne qui accueille et guide ; on en compte 31 dans l'Yonne, ndlr). Il y a aussi des points à améliorer. Nous nous sommes rendus compte qu'il y avait une mauvaise connaissance des politiques rurales et de l'agenda rural, qu'il n'y avait pas une bonne appropriation par les élus, les citoyens et les médias de ces thématiques, il fallait donc apporter davantage de lisibilité, de cohérence et de simplicité. C'est un constat à la fois au niveau local et au niveau national. Nous y travaillons sur ces deux échelons* ».

Un plan France ruralité

Au niveau national, « *un plan France ruralité va prochainement être annoncé autour des quatre grandes priorités de la ruralité : la désertification médicale, les logements, la mobilité et l'égalité des chances* », annonce Naïma Ramalingom. « *Il y a également un travail sur les zones de revitalisation rurales, qui seront maintenues dans une nouvelle version, revisitée* ».

Elle poursuit. « *Dans l'Yonne, il faut savoir que la ruralité, c'est 97 % du territoire et 66 % de la population. Nous travaillons donc aussi à l'actualisation de cette politique ruralité. Nous essayons de penser les politiques rurales de façon plus simple. Ce que nous proposons, en lien avec l'AMR (association des maires ruraux) de l'Yonne, ce sont trois choses : mieux habiter en milieu rural, mieux travailler en milieu rural et s'épanouir en milieu rural* ».

Concernant le premier volet, cela signifie avoir des logements décents, efficaces énergétiquement, mais aussi avoir une bonne accessibilité des services publics, la possibilité de consulter un médecin, de scolariser ses enfants et d'être en sécurité au quotidien. « *Cela implique les services de gendarmerie, auxquels le préfet à assigné un objectif de plan pluriannuel de présence de la gendarmerie en milieu rural. Les gendarmes ont pour mission d'aller régulièrement à la rencontre des agriculteurs par exemple* », précise la sous-préfète.

Mieux travailler, cela veut dire qu'il faut favoriser l'implantation d'entreprises. « *Le gouvernement a lancé un fond pour les commerces, de 12 millions d'euros, pour aider les entreprises commerciales à s'implanter. C'est aussi d'aider à travailler au service de la collectivité* ».

Enfin, la volonté est de voir les Icaunais s'épanouir localement. « *Il y a des atouts considérables à vivre en milieu rural et il faut pouvoir les valoriser en termes de qualité de vie, d'accessibilité aux circuits courts en matière d'alimentation, de proximité avec les paysages et la nature, de développement d'une vie culturelle spécifique au milieu rural, ou encore en termes de convivialité notamment avec des créations de cafés et de lieux d'échanges dans les petites villes* ».

Travailler sur la mobilité

Détaillons plus le second volet, celui qui concerne le travail. En agriculture, beaucoup de postes sont à pourvoir mais peu de main-d'œuvre est disponible, notamment à cause de problèmes liés à la mobilité. « *Le préalable à tous ces travaux, c'est la mobilité* », confirme la sous-préfète. « *Les distances à parcourir en milieu rural pour aller travailler sont souvent grandes et la mise en place de transports publics pose donc de grands défis. Nous y réfléchissons. Il y a des solutions de covoiturages qui sont mises en place, de prêts de voiture, de taxi à la demande, de garages solidaires… Tout cela existe mais c'est sans doute perfectible* ».

En ce qui concerne le travail saisonnier, un projet de « maison des saisonniers » devrait prochainement voir le jour à Avallon. « *C'est un projet qui permettra à des gens intéressés par le travail saisonnier, d'avoir des informations, d'avoir plus facilement accès aux offres d'emploi et à toutes les démarches et mesures d'accompagnement qui leur permettent de passer d'un emploi saisonnier à l'autre* ». De quoi favoriser encore un peu plus l'accès à l'emploi pour les demandeurs.

Christopher Levé



// POUILLY-EN-AUXOIS

21

Encore un succès !

Il y avait de l'ambiance, samedi 13 mai, dans les rues de Pouilly !

Il y avait de l'ambiance, samedi 13 mai, dans les rues de Pouilly ! Les Jeunes agriculteurs du canton organisaient un nouveau marché en présence de seize producteurs locaux, sans compter le stand de la Maison familiale et celui du Don du sang. De nombreuses personnes ont participé à cet événement, les bons retours ont fait l'unanimité. La buvette et la restauration ont encore « *cartonné* » avec la consommation de 12 fûts de bière, 200 kg de frites, 300 barquettes de fraises, 330 burgers, 350 assiettes servies et 700 œufs en meurette. Un autre événement arrive très vite sur l'agenda des JA, cette fois-ci dans le canton voisin d'Arnay-le-Duc. Un bal sera organisé à la salle des fêtes de Maligny samedi 10 juin. Un jambon à la broche, sur réservation (07 78 31 75 32) sera proposé à partir de 20 heures avec entrée, plat et dessert au prix de 17 euros.

AG



Sur le stand de la Ferme de sous la Velle, de Beurey-Bauguay, avec Justine Saulgeot et Agathe Lucotte. Des terrines, tartinades de bœuf, plats cuisinés et saucissons ont séduit les gourmets. Des burgers fermiers étaient aussi proposés en partenariat avec Jean-Baptiste Goulier, de Marcilly-Ogny.

// FILIÈRE PROTÉINES RÉGIONALE

Du nouveau pour Profilait !

L'évènement, prévu le 9 juin au siège d'Alliance BFC, à Longvic, près de Dijon, marquera une nouvelle étape dans le déploiement de la démarche Profilait. L'objectif est de bâtir une filière régionale de valorisation de protéines végétales locales, pour l'alimentation animale. Un projet de contractualisation autour du soja est dans les tuyaux.

Profilait trace son chemin. Depuis 2020, cette démarche, portée par une quinzaine de partenaires, n'a cessé de progresser dans sa structuration. Un travail indispensable pour satisfaire l'ambition de départ : créer une filière Bourgogne Franche-Comté (BFC) de valorisation de la protéine végétale afin de fournir les élevages locaux en aliments de proximité, permettant de réduire la dépendance aux importations d'aliments. La cible de départ de Profilait, c'est l'élevage laitier mais on comprend bien que la volonté des acteurs impliqués est d'élargir cette cible à l'ensemble de l'élevage de BFC. En mai 2022, un premier point d'étape avait été organisé chez Alliance BFC (fédération des coopératives Dijon Céréales, Terre Comtoise et Bourgogne du Sud). Un nouvel événement du même type est programmé pour le vendredi 9 juin, toujours au siège d'Alliance BFC. La Chambre régionale d'agriculture et les partenaires du projet organisent une matinée d'échanges autour des avancées concrètes et des perspectives qui s'ouvrent à Profilait.



En mai 2022, une première réunion d'étape sur Profilait avait été organisée au siège d'Alliance BFC, près de Dijon.

Expérimentation de la contractualisation

La volonté de porter cette filière protéines de BFC à valeurs ajoutées s'est consolidée, durant les douze derniers mois et ce moment fournira l'occasion de mieux appréhender la structuration à l'œuvre. Mais cette matinée sera aussi largement consacrée à un projet de contractualisation centrée sur la production de soja. Il poursuit deux objectifs : sécuriser l'approvisionnement en protéines locales pour les éleveurs de BFC et tenter de s'affranchir des grosses fluctuations de marchés qu'on peut connaître actuellement. La valorisation des filières locales est aussi visée. *« Cette contractualisation,* explique Marc Grangeot, directeur terrain chez Dijon Céréales, *interviendrait entre des producteurs de soja et des éleveurs, mais toute la filière sera impliquée : organismes collecteurs, industrie de trituration, fabricant et distributeur d'aliment »*. Dans un premier temps, une expérimentation doit être menée dès la récolte 2023 dans laquelle plusieurs dizaines d'éleveurs laitiers de BFC devraient être impliquées. *« Le but,* poursuit Marc Grangeot, *est de voir comment tout se met en place avant d'évoluer vers un dispositif à plus grande échelle, dès la récolte 2024 »*. Le dispositif reposerait sur une charte Profilait qui serait signée par les acteurs économiques souhaitant participer. Un contrat-cadre définissant les conditions applicables (prix d'achat aux producteurs, coûts de production, prix de marché, prix de vente éleveurs) sera mis en place. Le principal défi à relever sera celui de la complexité relative de contrats liant le producteur de soja et son organisme collecteur, celui-ci et le triturateur, le triturateur et le marchand d'aliment, et ce dernier et la coopérative distributrice des aliments.

Une certaine sécurisation

La construction du prix a, elle aussi, fait l'objet d'une réflexion poussée : *« Au niveau des producteurs de soja, le prix du contrat sera fixé, pour moitié sur la base des coûts de production, et pour l'autre moitié, sur la base du prix de marché, ce qui signifie qu'une partie du prix sera sécurisée, grâce à l'indexation sur les coûts de production. Il y aura une transparence complète des coûts de passage (logistique, entrée de la matière chez l'organisme collecteur, stockage, nettoyage du grain, transport vers le triturateur, transformation, fabrication, livraison…) de l'ensemble des acteurs économiques. On prendra comme référence la récolte 2021, pour laquelle on aura pu faire la synthèse des comptabilités de toutes les exploitations engagées dans le processus, afin de parvenir à calculer un coût de production moyen. Cette référence de 2021 sera ensuite indexée avec les indices d'évolution de prix des moyens de production agricole, et ceux des prix de matières agricoles »*. Ce projet, véritablement structurant, intervient en complément du travail réalisé ces douze derniers mois au sein de Profilait pour ce qui concerne l'étude de l'offre de protéines disponible en BFC, l'adéquation offre-demande, la demande et les besoins.

Berty Robert

Plénière Profilait, vendredi 9 juin de 9 h 30 à 13 heures au siège d'Alliance BFC, 4, boulevard de Beauregard à Longvic.

// AVENIR AGRICOLE

Après six mois de travail, quels axes pour l'agriculture régionale de 2040 ?

Le projet « Imaginer demain - Agir maintenant. Ensemble vers 2040 : des territoires dynamiques, des agriculteurs épanouis » arrive à son terme. Une soirée présentation - débat aura lieu le 27 juin à Genlis, en Côte-d'Or.

Réfléchir au visage que l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté (BFC) pourrait présenter en 2040 c'est tout l'objet de la démarche intitulée « Imaginer demain, agir maintenant – Ensemble vers 2040 : des territoires dynamiques, des agriculteurs épanouis » lancée en novembre 2022 par la Chambre régionale d'agriculture, en collaboration avec les services de l'État, le Conseil régional de BFC, l'Institut Agro Dijon et l'Inrae. Six mois se sont écoulés depuis, jalonnés de diverses initiatives, dont, notamment, des ateliers, auxquels de nombreux agriculteurs ont pu participer, organisés fin mars pour identifier les axes de travail à mener, ou encore un hackathon mobilisant des étudiants de l'Institut Agro Dijon.

Plus de 2 200 réponses

Au total, l'initiative a généré une dynamique collective de réflexion et de contribution du monde professionnel, politique, associatif avec, par ailleurs, une implication des étudiants de l'enseignement technique et supérieur. En parallèle, plus de 2 200 réponses ont pu être recueillies dans le cadre de l'enquête portant sur les attentes et les espoirs du monde agricole, menée au début de l'année 2023, sur le plan régional. L'heure est maintenant venue de faire la synthèse de ces travaux, d'en proposer une restitution la plus large possible, et surtout de débattre des grands axes pour l'avenir qui en découlent. Un événement est organisé autour de cette restitution. Il se tiendra le mardi 27 juin à Genlis, en Côte-d'Or, à la salle Agora, rue de Cessey, en présence de la présidente du Conseil régional, Marie-Guite Dufay et du préfet de Côte-d'Or et de Région BFC, Franck Robine. Cette soirée sera l'occasion d'une présentation - débat sur les premiers enseignements de ces travaux et les perspectives qu'ils ouvrent pour ce secteur économique incontournable de notre région.

Berty Robert

Pour participer, vous pouvez vous inscrire via le lien suivant : https://forms.office.com/e/tDMDMezHNM ou en scannant le QR code.



En mars dernier, à Dijon, des ateliers se sont tenus, auxquels ont participé de nombreux agriculteurs, afin de faire émerger des pistes d'évolution de l'agriculture de BFC pour les vingt ans qui viennent.

ÉLEVAGE

// RACE BRUNE

21 Qui payera sa tournée ?

Le concours de Châtillon se tient le week-end prochain, samedi 3 et dimanche 4 juin. Ce rendez-vous couronnera les plus belles vaches Brunes du grand Est. Leurs propriétaires, comme le veut la tradition, seront attendus « de pied ferme » par leurs collègues…

Des astreintes matin et soir, 365 jours sur 365 : le métier d'éleveur laitier est très exigeant et mérite bien quelques pauses dans l'année. Le concours de Châtillon qui se tient en fin de semaine prochaine est l'occasion rêvée pour lever le pied. *« En nous rendant là-bas, l'objectif principal n'est pas de remporter un prix, mais bien de retrouver les copains et de passer deux jours de fête tous ensemble dans la joie et la bonne humeur »*, confie Alain Terrillon, éleveur à Griselles et président de la Fédération Gen'Brune. Une ou plusieurs performances en concours resteront les bienvenues si l'occasion se présente, et chaque prix viendra récompenser le travail effectué par les sélectionneurs.

En cas de victoire, chaque éleveur sera attendu *« au tournant »*, pour le pas dire à la buvette, par l'ensemble de ses collègues : *« c'est le côté festif de Châtillon qui veut cela… Payer sa tournée est une obligation, dès un premier prix de section ! »*, poursuit Alain Terrillon, qui reconnaît avoir *« laissé »* plus de 300 euros en caisse en 2019, à l'issue d'une édition où l'éleveur avait remporté le championnat espoir et le prix d'élevage. Son homologue Laurent Changarnier avait encore *« fait mieux »* l'an passé : l'éleveur de Montmoyen avait raflé la plupart des grands prix et avait arrosé ses victoires pour la « modique » somme de 400 euros…



Un groupe d'éleveurs et de techniciens réunis le 11 mai à Pothières, lors d'une journée d'études.

Ça se présente bien

Thomas Gérouville, technicien à BGS, annonce l'inscription de 120 vaches et génisses Brunes pour cette édition 2023 : *« la barre des 100 animaux devrait être franchie, c'est très bien. Pour l'anecdote, nous allons accueillir des éleveurs du Nord-Pas-de-Calais et de Savoie ! Le juge viendra de Lozère. Châtillon sera le dernier entraînement avant le National de Cournon, qui réunira 140 Brunes, dont 45 de la fédération Gen'Brune. Concernant la vente aux enchères du samedi soir, treize lots seront proposés : nous aurons onze génisses et deux lots d'embryons. Encore une fois, nous aurons le top du top de chaque élevage participant. Deux animaux seront notamment issus de l'élevage de Sébastien Petitjean, qui nous a accueillis sur sa ferme à Pothières après notre réunion en salle de ce jour »*. Thomas Gérouville donne également rendez-vous pour le concours des jeunes présentateurs, la journée du dimanche : *« ils étaient 57 l'an passé à tenter leur chance, nous espérons en avoir autant le week-end prochain. Les épreuves débuteront à 11 heures, les finales se tiendront de 13 h 30 à 14 heures »*.

Mais aussi…

L'assemblée du syndicat de la race Brune, le 11 mai, a été l'occasion de communiquer sur la nouvelle structure BJD France (Brune Jersiaise Développement), qui prend le relais de Brune Expansion. BJD réalise la commercialisation de femelles reproductrices en Brune et aussi Jersiaise, en France et à l'étranger. *« L'objectif est de contribuer à l'essor de nos deux races en facilitant la commercialisation d'animaux reproducteurs de qualité et en valorisant la génétique des adhérents »*, indique Olivier Bulot, directeur de BGS. Les nouveaux taureaux génomiques disponibles sur le marché ont également été présentés lors de cette journée d'études. *« Deux taureaux très prometteurs sont nés en Côte-d'Or »*, présente le directeur de BGS, *« il y a tout d'abord Saphir, né chez Alain Terrillon, qui affiche un ISU exceptionnel de 200 points. Sa productivité est impressionnante, tout comme ses taux et ses excellents fonctionnels. L'animal présente une morphologie solide avec des pieds et des membres superbes, Saphir est disponible dès maintenant en semences sexées. Nous avons aussi Tabéo, né au Gaec du Thorey à Quemigny-sur-Seine. Ce taureau est très complet, avec des fonctionnalités et une fertilité impressionnantes elles aussi ! Ce taureau va plaire aux éleveurs qui recherchent des vaches particulièrement solides. Il est également disponible en doses sexées »*. Une autre information a été relayée au cours de cette réunion : l'effectif brun est remonté en 2022 en Côte-d'Or, passant de 3 300 à 3 500 unités. *« Il s'agit là d'un signal très positif, il faudra voir ce que donne cette dynamique dans le temps »*, ajoute Olivier Bulot.

AG

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// EN BREF

Bovins viande La Première ministre appelée à donner son « plan » pour la filière

Dans une lettre ouverte adressée le 23 mai à Elisabeth Borne, la FNB (éleveurs de bovins viande, FNSEA) exhorte la Première ministre à donner son « plan » pour la filière viande bovine, au lendemain de la présentation du plan du gouvernement pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la publication d'un rapport de la Cour des comptes concluant à la nécessité de réduire le cheptel bovin. *« Nous voulons savoir ce que vous planifiez, vraiment, pour l'avenir de notre secteur »*, demandent les producteurs. Les recommandations de la Cour des comptes sont ressenties comme une « vraie blessure », déclare le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau à l'AFP. *« On est particulièrement agacés du procès qui est fait à l'élevage français »*, affirme-t-il. Dans sa lettre, la FNB demande notamment à Mme Borne de clarifier sa position entre le soutien à la production animale et celui apporté aux alternatives végétales après des déclarations du ministre de l'Économie, Bruno Le Maire. Le syndicat qualifie le tweet publié par ce dernier à l'issue d'une visite sur un site de production de similis de viande, le 17 mai, de « communication publicitaire » en faveur de la « fausse viande ». À l'occasion de son congrès, en février, la FNB appelait déjà le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau à *« préciser le modèle d'élevage »* que le gouvernement veut promouvoir.

Bovins viande La décapitalisation s'accélère en avril, prévient l'Idele

Avec une chute de 3,3 % sur un an, *« la décapitalisation s'accélère dans le cheptel allaitant »* au mois d'avril, alerte l'Idele (Institut de l'élevage) dans sa lettre Tendances publiée le 23 mai. Comme l'explique l'institut technique, *« la très forte baisse des entrées de primipares (génisses, ndlr) dans les troupeaux est responsable de cette accélération, et non un afflux de vaches de réforme »*. Sur un an, les entrées de génisses ont ainsi reculé de 10 % en mars et de 8 % en février. Le cheptel laitier connaît le même phénomène, même si la décapitalisation y est relativement moins rapide que celle du cheptel allaitant (-2,4 % en avril). En comptant tous les types d'animaux, le cheptel bovin a fondu de 10 % en cinq ans. Au 1er avril, la France comptait 16,952 millions de têtes (dont 3,569 millions de vaches allaitantes et 3,376 millions de vaches laitières). La décapitalisation continue de provoquer une baisse des abattages, de l'ordre de 6 % en un an sur les semaines 12 à 19 (du 20 mars au 8 mai). Le phénomène s'accentue, car *« le faible nombre de génisses de renouvellement [incite] les éleveurs à retenir leurs vaches »*, remarque l'Idele. Sur l'ensemble de l'année 2022, la baisse des abattages avait atteint 4,7 % par rapport à 2021.

// SEMIS DE PRINTEMPS

21 Des voleurs à deux ailes

La Ferme de Bel Asile, à Saint-Colombe-sur-Seine, a dû resemer 35 ha de tournesol après d'importants dégâts de corbeaux et autres volatiles.



Joffrey Delaire, le 11 mai, sur sa parcelle impactée près de Châtillon-sur-Seine.

Comment semer 70 ha de tournesol sur une parcelle de 35 ha ? Joffrey Delaire connaît la réponse : en resemant…

Ce jeune exploitant agricole de Sainte-Colombe-sur-Seine a connu cette mésaventure après des attaques d'oiseaux dès le début de ses semis le 15 avril : *« Les corbeaux sont les principaux responsables, mais il y a aussi d'autres espèces comme des pigeons. Les problèmes de ce genre sont assez localisés dans le secteur, mais avec mon père, nous sommes loin d'être les seuls à avoir resemé. C'est une vraie problématique : les corvidés étaient derrière nous dès que nous avons commencé à gratter le champ… C'est bien la première fois que nous avons autant de dégâts, c'est même du jamais vu chez nous ».*

Joffrey Delaire se montre quelque peu désabusé devant l'inefficacité de ses moyens de lutte : *« nous avions pris les devants en installant un tas de dispositifs, dont un canon et un autre matériel imitant le bruit de rapaces. Cela n'a servi à rien… À l'évidence, les corbeaux s'habituent très vite au bruit. Pour les effaroucheurs visuels et dynamiques, le constat est le même… L'autre jour, il y avait trois corbeaux au pied d'une installation, ils paraissaient très tranquilles… ».*

Nouvelle tentative, sans garantie

Joffrey Delaire a passé *« la vitesse supérieure »* en termes de prévention, lors de son resemis intégral du 6 mai : *« nous avons installé encore plus d'effaroucheurs que la première fois, aux contours et à l'intérieur de la parcelle, mais sans la moindre certitude de résultat. À la différence des premiers semis, nous avons utilisé un répulsif en traitement de semences, avec un goût censé dissuader les ravageurs. Cela a-t-il marché ? Nous ferons le bilan seulement dans quelque temps car des corbeaux, il y en a encore beaucoup… Je me demande combien de graines ces derniers peuvent manger en une seule journée, je pense que c'est très impressionnant. Ces oiseaux agissent par bandes de cinquante, je ne sais pas combien il peut y en avoir au total ici ».*

Une première et une dernière

L'agriculteur côte-d'orien a déjà pris une décision pour les prochaines campagnes, celle de ne plus semer de tournesol dans ses champs à proximité de Châtillon : *« cette parcelle en recevait pour la toute première fois, ce sera aussi une dernière, il y a trop de risques… L'année en cours est relativement froide et humide, non propice au développement rapide du tournesol : cela n'a sans doute pas aidé, mais quand même… Nous avons mis du tournesol cette année dans l'idée de diversifier l'assolement et nettoyer la parcelle. Ce n'était visiblement pas la meilleure des idées. Beaucoup trop de corbeaux nichent au centre de Châtillon, leurs surpopulations ne sont pas compatibles avec nos cultures. J'apprends à l'instant que des tirs sont réalisés depuis plusieurs jours à Châtillon et villages voisins, c'est une bonne nouvelle, mais il faudra voir l'impact. Même si le colza se comporte un peu mieux depuis deux ans, ce problème de volatiles réduit encore plus nos possibilités agronomiques dans le secteur. Nous ne savons plus quoi cultiver ! En attendant, la facture de ce resemis devrait approcher les 100 euros/ha, pour une note totale de 3 500 euros. Pour quel résultat ? Réponse dans quelques mois, d'autant que les corbeaux ne sont pas le seul problème. Nous avons beaucoup de limaces et d'autres ravageurs cette année… ».*

AG



// FDAC

Le chablis ne faiblit pas

Le vendredi 12 mai s'est tenue l'assemblée générale de la FDAC (fédération de défense de l'appellation Chablis), à Venoy. Parmi les sujets abordés : le bilan du millésime 2022, la flavescence dorée ou encore la place forte du chablis sur les marchés mondiaux et nationaux.



Adrien Michaut, président de la FDAC.

2021 et ses épisodes de gel ont marqué les esprits des vignerons du département. Forcément, les craintes étaient présentes en 2022.

Mais, « *après trois nuits compliquées de gel cette année et une lutte contre le froid intense, nous constatons que les résultats sont là* », se réjouit Adrien Michaut, président de la FDAC. « *Suite aux expériences compliquées des derniers millésimes, la plupart des viticulteurs se sont remis en question sur les pratiques de taille, mais aussi en investissant dans des moyens de protection innovants. Ces nouvelles ou anciennes techniques sont maintenant indispensables pour pérenniser nos exploitations. Et cela fonctionne* », assure-t-il.

De bons résultats pour le millésime 2022, avec du VCI (volume complémentaire individuel) à la clé pour les viticulteurs, avec une hausse exceptionnelle du rendement butoir obtenue. « *Conscient que nos assurances récoltes arrivent en bout de course, le conseil d'administration de la FDAC a demandé au comité national de l'INAO une hausse du rendement butoir sur 2 hl/ha sur les Petits Chablis, Chablis et Chablis 1er cru, afin de remédier au manque de récoltes futures et ne pas devoir jeter les belles récoltes, comme on a pu le connaître en 2018* », explique Adrien Michaut. « *Cette demande était bien nécessaire en 2022 car 68 % de récoltants ont constitué du VCI (volume complémentaire individuel). Par conséquent, notre volonté est de pérenniser cela pour les futurs millésimes. Notre demande d'augmentation du rendement butoir est en cours de traitement par les services de l'INAO* ».

Vers un nouveau projet de méthanisation ?

Un point sur un projet de méthanisation a été fait. Durant de longue année, la FDAC a tenté de concrétiser un projet dans le Chablisien pour valoriser les déchets. Un projet finalement abandonné après plusieurs refus de la part des communes de voir un méthaniseur s'implanter. Cependant, une autre issue pourrait être trouvée avec « *une tierce personne* ». « *Notre volonté est de valoriser nos marcs, bourbes et lies, dans le cadre d'un cercle vertueux. À l'heure du développement des énergies renouvelables, de la contrainte carbone (notamment de l'étude du BIVB sur l'impact carbone de la filière et les axes d'amélioration possibles), la valorisation de nos déchets est essentielle* », confie Adrien Michaut.

Autre point abordé, celui de la flavescence dorée. « *Durant la dernière campagne, quatre pieds contaminés par la flavescence dorée ont été découverts à Maligny. Nous pensions, à tort, que cette fichue maladie ne traverserait jamais le Morvan. Elle est maintenant chez nous et les conséquences peuvent être graves si la mobilisation de tous n'est pas réunie durant ces prochaines années* », alerte le président de la FDAC.

Côté main-d'œuvre, « *nous ressentons un manque constamment* », constate-t-il. « *Cette pression est de plus en plus difficile malgré notre mobilisation. Doit-on aller plus loin ? Notre métier est stigmatisé par beaucoup de personnes. Faisons-le découvrir et sensibilisons du monde à la vigne* ».

Enfin, sur une note plus positive, la FDAC constate que le chablis « *est de plus en plus demandé sur les marchés nationaux et internationaux. Réjouissons-nous car de nombreux vignobles sont en difficulté en France. Seules la Champagne et la Bourgogne peuvent se réjouir. Continuer ainsi passe par la qualité de nos vins* ». Alors comme l'a dit Adrien Michaut, « *vive le chablis* ».

Christopher Levé

// VITICULTURE

Retour à la « normale » pour les relevages

Ces dernières années, les conditions climatiques accélérant la pousse de la vigne, les relevages commençaient en mai. Mais avec les précipitations de ce début d'année, les relevages n'ont toujours pas commencé pour un grand nombre de domaines. Un retour à la « normale », oui, mais une autre inquiétude survient : celle de ne plus avoir de saisonniers disponibles en juin.

Claire Toussaint, animatrice du groupement d'employeurs AVE 89, l'assure, « *la plupart des travaux en vert ne commenceront pas avant juin cette année* ». Pourquoi ? Car « *la pluie retarde le début des relevages* ».
Pour autant, nous ne sommes pas sur une année « anormale », bien au contraire. « *On retrouve une année dite « normale »* », affirme France Lahutte, animatrice Anefa Yonne. « *Historiquement, il n'y a jamais eu plus d'activité que ça en mai, dans les vignes. Les conditions climatiques avaient bousculé les habitudes ces dernières années* ».

« Sécuriser » les saisonniers

Les habitudes en termes de travail, mais aussi en termes de recrutement. « *Il y a des candidats mais les domaines ne sont pas encore prêts* », indique France Lahutte. Pour Claire Toussaint, « *le risque est que les saisonniers aillent chercher (et trouver) du travail ailleurs et qu'il n'y ait plus personne de disponible pour les relevages* ».
Certains vignerons ont alors fait le choix de prendre les saisonniers plus tôt pour être sûr d'avoir de la main-d'œuvre à ce moment-là.



La majorité des domaines viticoles commenceront d'ici quelques jours les relevages.

Christopher Levé

À la recherche de saisonniers ou d'un emploi saisonnier ? Contacter AVE 89 au 03 86 49 48 28 ou l'Anefa Yonne au 03 86 49 48 16.

// EN BREF

Difficultés de trésorerie Une task force pour les entreprises viticoles

Le gouvernement a annoncé le 15 mai dans un communiqué de presse la mise en place d'une « *task force* » pour les entreprises viticoles qui auraient des difficultés de trésorerie majeures. Placée au sein du ministère de l'Agriculture, sa mission sera de répertorier, avec l'aide des organisations professionnelles viticoles, les entreprises concernées. Beaucoup d'entre elles ont en effet souscrit des emprunts dont des prêts garantis par l'État (PGE) suite à la crise Covid et à la guerre en Ukraine. « *Cette task force accompagnera les entreprises vers les solutions les plus adaptées à leur situation, sans se substituer pour autant au rôle du Médiateur de crédit ou à celui des Conseillers départementaux à la sortie de crise* », souligne le communiqué du gouvernement. Les entreprises peuvent aussi recourir aux procédures préventives amiables, comme la conciliation et rééchelonner leur PGE jusqu'à 10 années, grâce au médiateur du crédit (https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit). C'est « *rapide, gratuit, confidentiel et non judiciaire* », rappelle le gouvernement. Le mail de la *task force* est le suivant : taskforce.viti@agriculture.gouv.fr

Vin La Cnaoc appelle à pérenniser l'autorisation de déplafonner les rendements

Face au changement climatique, la Cnaoc (vignerons en AOC) a appelé à pérenniser l'autorisation de déplafonner les rendements lors d'une bonne récolte. « *J'en appelle à la bienséance de l'Inao, des pouvoirs publics pour très vite travailler sur ce dispositif* » de mise en réserve à titre exceptionnel, a déclaré lors de son congrès le président Jérôme Bauer. Un décret et un arrêté, parus le 31 janvier au Journal officiel (JO), ont autorisé bourgognes blancs et champagnes 2022 à dépasser leur rendement butoir après la faible récolte 2021. « *On a une clause de revoyure* », a indiqué le président Thiébault Huber (vignerons de Bourgogne), souhaitant « *pérenniser les textes* ». « *Il faut revoir quelques critères, qu'on puisse éventuellement déplafonner sur deux années.* » Quelque 900 vignerons bourguignons (sur environ 4 500) ont bénéficié de la mesure l'an dernier, soit 1,75 million de bouteilles mises en réserve. En Champagne, ils sont 5 500 (sur 20 000) à en avoir profité. « *Ça a bien fonctionné* », a souligné Jérôme Bauer en marge du congrès : « *Il est possible d'augmenter le rendement en gardant la qualité* ».

DIVERSIFICATION

// À CHAROLLES

Rendez-vous au concours régional de fromages fermiers !

Charolles, en Saône-et-Loire, accueillera le concours régional de fromages fermiers le 22 juillet. Un évènement important pour la filière départementale, organisé dans le cadre des 40 ans de l'Ambassade du Charolais qui donnera lieu à une journée de rencontres, débats, découvertes et animations gourmandes… Jean-Philippe Bonnefoy, président du syndicat des éleveurs caprins de Saône-et-Loire, nous en dit plus.



Pour Jean-Philippe Bonnefoy, le concours régional des fromages fermiers est l'occasion de rappeler la vitalité de ce secteur.

Le concours régional de fromages fermiers est-il un évènement attendu pour les éleveurs fromagers de Saône-et-Loire ?

Jean-Philippe Bonnefoy : *« Il y a longtemps que le concours régional n'avait pas eu lieu dans le département. Avant, il tournait dans les quatre départements bourguignons, puis il est resté pendant quelques années à Nuits-Saint-Georges, en Côte-d'Or. Redevenu tournant, il a eu lieu dans la Nièvre l'année dernière et cette année, il sera à Charolles avec le quarantième anniversaire de l'Ambassade du Charolais ! C'est un évènement important, toujours organisé en parallèle d'une autre manifestation».*

Le fait qu'il soit couplé avec le 40e anniversaire de l'Ambassade du Charolais est-il une opportunité ?

J.-P.B. : *« Oui, ce sera l'occasion de rappeler l'importance de la filière fromagère fermière en Saône-et-Loire. La Saône-et-Loire compte 16 000 chèvres sur les 25 000 détenues par la région. 80 % des élevages caprins du département produisent des fromages fermiers avec une grande diversité de produits dont les deux AOP mâconnais et charolais. L'un des objectifs du concours est de mettre en lumière la richesse de cette production fermière au lait cru ».*

Le concours régional de fromages fermiers sert-il à promouvoir ces fromages auprès des consommateurs ?

J.-P.B. : *« Oui, c'est une belle exposition médiatique pour la filière. La presse est invitée et les palmarès sont publiés après le concours. L'évènement a aussi l'intérêt de rassembler une soixantaine de jurés. Ce sont des professionnels acteurs de la filière, producteurs, fromagers, affineurs… Il y a aussi des amateurs… Ce sera l'occasion de leur faire découvrir tous ces fromages qui méritent d'être connus ».*

« Les concours permettent de se confronter à l'excellence »

Quel message adressez-vous aux producteurs de fromages fermiers ?

J.-P.B. : *« C'est important de participer. Obtenir une médaille en concours, c'est quand même encourageant. Et puis, il y a un volet pédagogique puisque tous les avis du jury sont retransmis aux producteurs. Cela permet toujours d'améliorer ses fromages. C'est aussi très intéressant de faire partie du jury. Se retrouver à une table avec d'autres jurés producteurs, professionnels, clients, devant une grille de dégustation à remplir… Cela apprend à goûter des fromages, à mettre des mots sur des ressentis… Les concours permettent de se confronter à l'excellence ».*

L'Ambassade a choisi de consacrer cette journée à l'avenir de la Charolaise, de son mode d'élevage et de ses territoires. Comment voyez-vous l'avenir de la production fromagère fermière en Saône-et-Loire ?

J.-P.B. : *« Comme la viande bovine charolaise, nos fromages fermiers sont le fruit d'un élevage traditionnel typique de la région, de la Saône-et-Loire et du Charolais-Brionnais. Une activité vertueuse, basée sur l'exploitation de l'herbe, le pâturage, les bons fourrages, les paysages… Elle est importante pour le territoire. Il y a une vraie demande de la part des consommateurs pour nos fromages fermiers et les systèmes d'élevage qui les produisent. Le nombre de chèvres et celui des éleveurs se stabilisent aujourd'hui en Saône-et-Loire. Malgré l'astreinte et la charge de travail, le renouvellement des générations se fait plutôt bien dans notre filière. Nous enregistrons une dizaine d'installations par an en fromages fermiers dans le département. Mais pour s'installer en production fermière, il faut bien maîtriser les trois métiers qui constituent notre activité : l'élevage, la transformation, la vente. Les aides sont rares et on travaille avec du vivant. Une formation spécifique est indispensable et pour cela, le Certificat de Spécialisation et le BPREA dispensés à Davayé sont très importants ».*

Propos recueillis par Marc Labille



Le concours des fromages fermiers rassemble des professionnels et des amateurs au sein de son jury.

Le Cnaol défend des mesures de contrôles adaptées

Le Conseil national des appellations d'origine laitières (Cnaol) *« défend une adaptation des mesures de contrôle en fonction des situations »*, indiquait-il dans un communiqué le 27 avril. Depuis plusieurs mois, les Organismes de défense et de gestion (ODG) travaillent sur la révision des plans de contrôle associés aux cahiers des charges pour *« renforcer l'efficacité des contrôles officiels »*. Leur organisation représentative, le Cnaol, considère que la situation des *« AOP isolées, réalisant de faibles volumes et avec de nombreux fermiers »*, doit être prise en compte. Le coût des contrôles est particulièrement lourd pour les petits transformateurs de ces filières, et notamment pour beaucoup de producteurs de fromages de chèvre AOP. *« Les coûts de contrôle explosent. Il faut trouver des solutions pour ne pas mettre en difficulté ces AOP tout en répondant aux exigences de contrôle »*, explique le président du Cnaol, Hubert Dubien. Pour conjuguer renforcement des contrôles et cohérence économique, le Cnaol envisage *« des contrôles peut-être plus fréquents, mais plus ciblés »*. Le conseil travaille sur ce sujet avec les organismes de contrôle externes et l'Inao (Institut national de l'origine et la qualité). Plus de 9 000 contrôles internes et externes sont réalisés chaque année chez les opérateurs des produits laitiers AOP.

Inscriptions ouvertes jusqu'au 18 juin

Le concours régional des fromages fermiers aura lieu le samedi 22 juillet de 9 heures à 12 heures au parc des expositions de Charolles. Organisé par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et le Centre Fromager de Bourgogne, avec le soutien du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, il est ouvert à tous les producteurs fermiers de Bourgogne et tous les fromages sont acceptés : lactiques frais, misec, affinés, à croûte lavée, pâte pressée, pâte molle… mâconnais AOP, charolais AOP, crottin de chavignol AOP, soumaintrain IGP, chaource AOP, époisses AOP, cabrache du Morvan, vézelay, nivernais… Tous les producteurs sont encouragés à participer. Ils sont aussi invités à intégrer le jury de dégustateurs. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 18 juin auprès de Sandrine Carrier 07 85 96 56 26 - centre.fromager@sl.chambagri.fr

// JARDIN DES ATHÉNÉES

Un nouveau directeur

Gaëtan Lebrun, 36 ans, a pris ses fonctions comme directeur de l'exploitation du lycée professionnel agricole de Plagny-Sermoise (dite le Jardin des Athénées) cette année.

« Le jardin a de multiples intérêts, et l'exploitation du lycée professionnel agricole (LPA) est là pour proposer des produits témoignant de cela, mais pas seulement ! » souligne Gaëtan Lebrun, nouveau directeur de l'exploitation le Jardin des Athénées. Originaire de Saône-et-Loire, il poursuit : *« Ce site regroupe divers volets. Ainsi, outre l'aspect commercial, c'est l'aspect pédagogique qui est l'essence de Plagny. Pour moi, c'est cela qui donne un sens à toutes nos actions »*.



Gaëtan Lebrun a travaillé notamment pour Gamm vert ou encore Jardiland.

Intérêts

Afin de comprendre la vision de Gaëtan Lebrun pour l'exploitation, il faut s'intéresser aux origines de son amour pour le végétal. Ainsi pour Gaëtan Lebrun la passion des plantes est *« presque héréditaire »*. En effet, *« mon père s'occupait de l'entretien d'un parc de château, et s'attachait au même standing pour son jardin et m'a toujours fait participer à cela. Pour moi, le végétal est une évidence car il regroupe l'alimentaire, le médicinal et l'ornemental. Par cela, le jardin concentre les enjeux sociétaux actuels (manger mieux, moins cher, se soigner autrement, etc.) et je suis persuadé que c'est pour ces raisons que le public s'y intéresse de plus en plus. Avec cette vision en tête, nous allons tout faire pour que le Jardin des Athénées propose des produits et des prestations en accord avec ces principes de nourrir, guérir et embellir, notamment via des projets d'agroforesterie »*. En parallèle, Gaëtan Lebrun pointe d'autres axes à travailler.

À repenser

« L'attractivité de l'exploitation doit être redorée. De ce fait, nous devons nous focaliser sur son image en insistant sur ce qui constitue sa différence face à d'autres jardineries. Pour moi, le fait d'être un support pédagogique doit être mis en avant pour que le site redevienne une référence en termes de professionnalisme que ce soit aux yeux du public et de la profession. La qualité des travaux d'aménagement paysager effectués par les élèves doit impérativement être mise en lumière de même que la qualité des végétaux que nous proposons. Il est nécessaire de rappeler tout ce que l'exploitation du LPA peut apporter au public mais aussi aux professionnels via un vivier de nouveaux collaborateurs. Il ne faut pas oublier que Plagny forme les jardiniers de demain ; faire appel à ses services c'est donc investir pour l'avenir ». Le Jardin des Athénées – et la boutique - est ouvert du lundi au samedi, de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Chloé Monget

Renseignements : 03 86 37 56 07.

Prestations

Le Jardin des Athénées propose des plantes fleuries et des plants maraîchers. L'équipe du LPA accompagne également les particuliers pour les projets d'aménagements paysagers du croquis à la réalisation.

Renseignements au 06 85 45 55 40.

// VIE ÉTUDIANTE

S'investir pour les autres

Les Legta comptent souvent nombre d'internes. Afin de leur offrir des loisirs, certains de leurs camarades s'investissent au travers de l'Association des lycéens, des étudiants, des stagiaires et des apprentis (Alesa).

Pour certains, la vie d'interne peut parfois être compliquée par manque de loisirs à l'extérieur des établissements. Ainsi, afin de leur permettre de voir autre chose que les murs de leur lycée, certains élèves s'investissent au travers de l'Association des lycéens, des étudiants, des stagiaires et des apprentis (Alesa). Spécifique aux lycées agricoles, cette association est gérée et animée par les élèves (1). Ainsi, au Legta du Morvan (Château-Chinon), c'est Keny Belbarka, 20 ans, présidente de l'Alesa du Legta, et Killian Guyollot, 19 ans, trésorier, qui en parlent le mieux.

« Nous proposons diverses activités pour sortir les jeunes de leur routine scolaire. Matchs de ping-pong, sorties ciné, théâtres, bowling… ces événements sont ouverts à tous, et les adhérents à l'association bénéficient de tarifs préférentiels ». Les sorties sont pour la plupart financées par les cotisations (14 € par an et par élève, dont 7 € pour l'Alesa et 7 € pour l'AS). Mais une participation financière complémentaire peut être demandée pour certains événements.

Les jeunes organisateurs rencontrent toutefois quelques freins. *« Nous aimerions faire plein de choses, mais tout est loin et nous ne pouvons utiliser le réseau de transport car les horaires proposés ne collent pas avec nos propositions de sorties »*. Ainsi, la majeure partie du budget passe dans les frais de déplacement. Malgré tout, certains organismes s'impliquent : *« La MCNA de Nevers nous propose effectivement des tarifs préférentiels sur la billetterie. Cela limite les dépenses dans le budget permettant la réalisation d'autre activité »*.

En plus de ces sorties extrascolaires, les membres ou bénévoles de l'Alesa proposent à chaque récréation des viennoiseries et autres collations ; un investissement supplémentaire pour eux. *« Nous avons choisi de faire partie de l'association, mais il faut bien comprendre que cela demande un engagement fréquent et régulier. Nous travaillons pour nos camarades, car pour nous cela est indispensable »*. Cet intérêt pour les autres, se retrouve également dans leur choix professionnel puisqu'ils sont tous les deux en BTS DATR (Développement des Territoires Ruraux), première année pour Killian et deuxième année pour Keny : *« Nous aimons nos campagnes, mais force est de constater qu'il n'y a plus grand-chose qui s'y passe ou que la communication n'est pas assez bonne pour attirer du monde. C'est pour toutes ces raisons que nous avons opté pour ce BTS car ainsi, nous pouvons allier notre préoccupation pour les autres à notre métier »*.

Gommer les clivages

« Au-delà des sorties ou des collations, l'Alesa permet de créer des liens entre les différentes filières et de gommer les clivages entre les élèves. Un moyen d'instaurer une véritable cohésion entre tous », poursuivent Keny et Killian. Muriel Veyne, (enseignante d'éducation socioculturelle et point d'appui pour le bureau de l'Alesa en cas de besoin, comme Nathalie Guenard et Marie-France Humbert) rebondit : *« il y a quelques années, les différentes filières ne se parlaient pas forcément, restant sur des préjugés. Mais, on voit que les relations changent dans le bon sens. Les élèves se mélangent de plus en plus, que ce soit entre filières ou entre niveaux. C'est agréable à voir »*.

Aller plus loin

Parmi les autres projets, les jeunes pensent notamment contacter les Alesa des autres Legta du département afin de monter un événement en commun. *« Nous n'avons pas de relation entre lycées, ou très sporadiquement, et cela serait une manière d'offrir une cohésion à grande échelle tout en rencontrant de nouvelles personnes »*. Les idées fleurissent donc dans l'esprit de Keny et Killian pour donner des couleurs à la vie de leurs camarades, mais *« pour que tout cela soit possible, d'autres jeunes doivent nous rejoindre »*, insistent-ils. *« Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de nouvelles idées et les moyens de les mettre en œuvre »*.

Chloé Monget

(1) https://www.associations.gouv.fr/au-lycee-agricole.html



// ARTISANAT

La tendresse du bois

Lionel Lacroute, 60 ans, vient d'adhérer à La Belle Nièvre afin de mettre en avant son Atelier Geppetto 58 axé sur le travail du bois.



« La préparation, avant la découpe, est l'étape la plus longue à faire » précise Lionel Lacroute.

Passionné du travail du bois depuis des années, Lionel Lacroute a sauté le pas en 2021 pour s'y consacrer. *« N'étant plus en activité, je me suis dit que c'était le moment de me lancer »*. Depuis, il propose des objets de décoration, des logos remaniés ou des portraits et s'adapte aux demandes des clients. Adhérent à la Belle Nièvre depuis peu, c'est pour lui une manière de se faire connaître. *« L'initiative est intéressante pour regrouper tous les artisans et producteurs nivernais. Cela nous permet de participer à des événements sans avoir à les organiser nous-mêmes tout en nous offrant une visibilité que nous n'aurions pas pu acquérir aussi rapidement »*.

Inspiration et rémunération

Afin de comprendre la passion de Lionel pour le bois, il faut aller dans son atelier. Là, s'empilent machines de découpe, photographies, chutes de bois et pièces terminées. *« Mes objets sont issus de mon imagination, de mes envies, ou des demandes que l'on peut me faire. Du coup, je n'ai pas de domaine de prédilection car tout me procure de la joie »*. Cela étant, il y a une seule chose qu'il ne souhaite pas faire : *« les séries à la chaîne ne m'intéressent pas du tout. Je suis dans la personnalisation, dans le détail précis qui correspond à une personne donnée. Si par exemple je réalise une pièce et que quelqu'un souhaite rajouter ou enlever un élément, pas de souci, je le fais ! »*. Ainsi, même s'il ne vit pas de son activité avec l'Atelier Geppetto 58, il souligne : *« ma passion est un refuge donc je fais cela pour faire plaisir et pas par intérêt. De plus, au vu du budget des clients, on ne peut pas mettre des prix élevés. D'ailleurs, je travaille le bois tendre pour ne pas augmenter mes tarifs »*.

Un médium vital

Malgré tout, il insiste : *« curieux de tout, je ne m'interdis pas de tester, un jour, ma créativité sur du chêne ou du noyer. Le bois est une matière chaleureuse qui donne envie d'être manipulée à la différence du métal. À mon sens, il a une charge sentimentale particulière que l'on ne retrouve pas avec un autre médium. Le travail du bois est pour moi vital car lorsque je suis dans mon atelier, j'oublie tout »*. Cette année, *« toujours dans le but de faire plaisir »*, il a rattaché une activité de couture à son activité : *« je propose des sacs et accessoires, des tabliers ou encore des créations à thèmes (Noël, Pâques, etc.). Pour la suite, je verrai bien si je me lance dans d'autres projets, mais pour l'instant tout cela m'occupe suffisamment »*.



Retrouvez les pièces de Lionel sur Facebook https://www.facebook.com/ateliergeppetto58?locale=fr_FR

Attachement particulier

Nivernais, il a vécu pendant une dizaine d'années dans le Sud avant de revenir dans la Nièvre. *« J'avais déménagé pour mon travail. Puis, pour des raisons personnelles, j'ai décidé de revenir ici. Et, c'est avec un grand plaisir que nous avons renoué, mon épouse et moi, avec nombre d'amis. Certes dans le Sud le soleil est là tout le temps, mais les relations humaines sont froides. Ici, c'est dans le cœur des gens que l'on trouve la plus grande chaleur… peut-être le plus important pour moi »*.

Chloé Monget

Renseignements : Atelier Geppetto 58 à lionel.lacroute58@gmail.com ou au 06 03 13 03 05.

// ANCIENS EXPLOITANTS

À la découverte du Périgord

La section des anciens exploitants de Côte-d'Or a organisé un séjour en Dordogne.

Trente-six membres de la section des anciens exploitants de Côte-d'Or ont passé un séjour en Dordogne, en partenariat avec la compagnie de voyages Chagrive. De nombreuses visites ont été effectuées du 1er au 6 mai : les grottes de Lascaux, le gouffre de Proumeyssac, les cabanes du Breuil, Sarlat, la Vallée de la Dordogne au pied du vertigineux village de Beynac, le château des Milandes, une distillerie artisanale, le village de Rocamadour, le moulin fortifié de Cougnaguet, la Domme en petit train…

Une ferme d'élevage de canards était aussi au programme avec de belles dégustations. Les adhérents de la section ont découvert et ramené d'excellents produits locaux comme du foie gras, des gâteaux aux noix ou encore des liqueurs de pays. Bref, un bien joli séjour à renouveler.

Leslie Gard



// ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le CAUE 58 a tenu son assemblée générale

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Nièvre a tenu son assemblée générale le 3 mai à la salle des fêtes de Marzy. Une trentaine de participants ont suivi les présentations des rapports moral, financier et d'activités 2022 de l'association, conduites par Jean-Paul Fallet, président du CAUE, Vincent Bernard, expert-comptable et Claire-Hélène Delouvée, directrice. Les projets 2023 de l'association ont par ailleurs été exposés comme des stages d'initiations à la pierre sèche, le réaménagement des cours d'écoles (intitulé « Cour oasis ») à l'image de celle de l'école maternelle de Varennes-Vauzelles, ou encore des balades découverte (les jardins de la Grande Pâture le 8 août et le Mont Givre le 30 août). Le CAUE organise donc régulièrement des événements ouverts à tous, le prochain aura lieu le 3 juin, pour découvrir le parc agricole et paysager du Château de Chevenon (inscriptions : 03 86 71 66 90 ou caue58@wanadoo.fr).

CAUE 58



L'assemblée générale s'est poursuivie par une rencontre sur le thème des pierres sèches.

SANTÉ

// QUALITÉ DE L'AIR

La dégradation de la perception se poursuit

L'Ademe a dévoilé la neuvième vague de son baromètre d'opinion sur la qualité de l'air et l'énergie 2022. Les principaux enseignements à en tirer.



Atmo Bourgogne Franche-Comté

Les stations rurales nationales de surveillance de qualité de l'air permettent de mesurer la pollution atmosphérique.

Mandaté par l'Ademe, l'institut de sondage OpinionWay a réalisé une enquête auprès de 1 040 personnes, représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus, sur trois thématiques phares : les attitudes des Français à l'égard de la qualité de l'air, et de l'énergie. Selon l'étude, *« la dégradation de la perception de la qualité de l'air entamée l'an dernier se poursuit. Plus d'un tiers des Français juge que la qualité de l'air est mauvaise en France (36 %) »*. Les inquiétudes des Français se concentrent principalement sur la pollution de l'air extérieur, puisque 42 % des répondants ont évoqué des gênes ressenties à cause de la qualité de l'air extérieur. *« La circulation routière (70 %) et les activités industrielles (58 %) demeurent en tête des sources de pollution de l'air identifiées par les Français. Moins d'un quart d'entre eux pointe du doigt les activités agricoles (23 %) »*, indique l'enquête.

Concernés par l'impact de la mobilité sur la qualité de l'air, les Français soutiennent les mesures permettant de faciliter l'accès aux transports en commun (gratuité du réseau en cas de pic de pollution, développement des réseaux, mise en place de mobilités douces, etc.).

L'aspect financier en question

En revanche, les mesures entraînant un impact direct sur le pouvoir d'achat des Français (interdiction en ville des véhicules polluants, instauration des vignettes CRIT'Air, mise en place de péages dans les centres-villes ou à l'entrée des villes, etc.) ne font pas l'unanimité. *« Dans un contexte d'inflation, l'enjeu économique sur les ménages des Français est important. Au cours de l'étude, nous retrouvons une approbation des Français sur la mise en place de mesures pour limiter la pollution de l'air (par l'industrie, par l'agriculture, etc.), mais lorsque nous arrivons sur des éléments qui vont les toucher directement comme la mobilité, ils se posent beaucoup de questions sur l'impact que cela pourrait avoir sur leur budget, mais aussi sur l'efficience de telle ou telle mesure »*, indique Charlotte Lepitre, responsable projets et partenariats à Atmo France. *« On remarque d'ailleurs que lorsque des aides financières viennent accompagner le changement, les personnes sont moins réticentes à franchir le pas »*, poursuit-elle.

Par ailleurs, marqués par la crise énergétique de 2022, les Français semblent attacher un intérêt tout particulier aux énergies renouvelables. Les énergies éolienne (62 %) et solaire (57 %) jouissent d'une notoriété importante aux yeux du panel de répondants, largement devant l'énergie hydraulique (26 %). En revanche, les Français jugent à 43 % que l'énergie nucléaire est la plus performante.

Intérêt particulier pour l'énergie

« Après deux ans à un niveau historiquement bas, la part des Français prêts à payer plus cher leur énergie pour passer d'une énergie classique à une énergie renouvelable revient à un niveau médian (65 %, + 4 points). De plus, face aux craintes de pénurie d'énergie et de coupures de courant, les projets de production et de consommation de sa propre électricité n'ont jamais inspiré autant d'intérêt (69 %) », stipule l'enquête. Cependant, là encore, le coût financier trop élevé d'une telle installation freine les ménages. *« Malheureusement, beaucoup sont arrivés à la conclusion que la rentabilité de la mise en place d'énergies renouvelables personnelles était trop longue »*, conclut Charlotte Lepitre. Si l'aspect financier semble présenter un frein à la prise en compte des mesures d'amélioration de la qualité de l'air, les Français sont de plus en plus sensibilisés sur le sujet.

Amandine Priolet

Ammoniac : des pratiques à revoir



Atmo France

Charlotte Lepitre est responsable projets et partenariats à Atmo France.

« L'ammoniac (NH_3) est un composé chimique émis entre 94 et 98 % (1) par l'agriculture. Les principales sources d'ammoniac sont l'application d'engrais minéraux à base d'urée, le stockage et l'épandage du fumier provenant de l'élevage. On observe ainsi une contribution importante de l'ammoniac aux pics de particules fines au début du printemps, période d'épandage de fertilisants et d'effluents d'élevage », **prévient Charlotte Lepitre, responsable projets et partenariats à Atmo France. La directive européenne sur la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques (directive NEC), en date du 14 décembre 2016, prévoit des quantités maximales annuelles et des objectifs de réduction des émissions.** *« L'objectif est de réduire les émissions nationales d'ammoniac de 13 % en 2030 par rapport à 2005, alors que les niveaux d'émissions reportés dans l'inventaire national ne montrent pas d'évolution notable depuis plus de 30 ans »*, **alerte Charlotte Lepitre. Ainsi, la réduction des émissions d'ammoniac est un défi majeur pour les prochaines années.**

(1) Les autres émissions de NH3 provenant du transport routier.

Un guide pour tout savoir sur les ZFE

« La pollution atmosphérique est une cause majeure de décès et de maladies chroniques, et constitue, à elle seule, le plus grand risque sanitaire lié à l'environnement en Europe ». **Cette déclaration de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) permet de mettre en lumière la loi d'orientation des mobilités des zones à faibles émissions – mobilité (ZFE-m), promulguée fin 2019. Cette dernière permet à onze grandes agglomérations françaises (dont Lyon, Grenoble et Saint-Étienne) de limiter la circulation des véhicules jugés les plus polluants sur leur territoire. Selon le site du gouvernement, 32 ZFE-m supplémentaires seront créées dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants d'ici 2025. Pour accompagner les collectivités territoriales, l'Ademe a publié un guide pratique d'aide à l'élaboration et la mise en œuvre des zones à faibles émissions – mobilité. Pour rappel, ces zones à faibles émissions sont une opportunité pour accompagner la transition des mobilités sur leur territoire, réduire les inégalités et renforcer la cohésion sociale.**



www.largus.fr

40 000 décès sont liés chaque année aux conséquences de la pollution atmosphérique.

Le guide est à télécharger gratuitement à l'adresse : https://urlz.fr/jrtS

Les bons gestes

Pour améliorer la qualité de l'air – intérieur et extérieur -, il est nécessaire d'appliquer de bonnes pratiques. *« À l'intérieur, la priorité est d'aérer son logement, de préférence matin et soir, afin de faire sortir les polluants de l'air intérieur liés à des produits dans les matériaux, dans les produits cosmétiques… des produits assez toxiques qui ont un réel impact sur notre santé. Il est essentiel de s'assurer d'une bonne aération, en particulier dans la salle de bains et la cuisine, qui sont des hauts lieux de pollution »*, **indique Charlotte Lepitre, responsable projets et partenariats à Atmo France. Concernant le chauffage, il est déconseillé d'utiliser une cheminée à foyer ouvert qui dégage beaucoup plus de particules fines qu'un foyer fermé.**

En extérieur, il est important de savoir que *« nous sommes quatre fois plus exposés à la pollution dans notre habitacle de voiture qu'à vélo ou à pied. Si nous sommes obligés de prendre notre véhicule, il est recommandé d'ouvrir les fenêtres. Autrement, on essaie au maximum de privilégier d'autres modes de mobilité »*, **poursuit-elle.**

Atmo France encourage également les jardiniers amateurs à limiter l'usage de pesticides, et à éviter le brûlage à l'air libre des déchets verts, grande source de pollution. D'autres gestes peuvent avoir un effet indirect sur la qualité de l'air, comme le fait de privilégier les circuits courts, ou encore d'éviter les sacs en plastique et emballages en tout genre.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// CERTIPHYTO Renouvellement DENSA (Exploitants)

• Dernières sessions le 26 mai à Darcey

Laetitia Pernet – 03 80 68 66 19
laetitia.pernet@cote-dor.chambagri.fr

// Formation aux Gestes qui sauvent (GQS)

• En juin

Groupama organise de nombreuses sessions Gestes qui sauvent (GQS), de mai à octobre. Elles sont ouvertes à tous, dès 10 ans. Toutes les sessions ont lieu au sein des casernes des pompiers des communes concernées selon les horaires précisés sur le site internet de Groupama : https://www.groupama.fr/regions/grand-est/inscription-gestes-qui-sauvent/. Les inscriptions se font sur le même site. En juin les sessions suivantes sont prévues : samedi 3 juin à Seurre de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30, à Fontaine-Française de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30, à Châtillon-sur-Seine de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30, à Nuits-Saint-Georges de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30. Le 6 juin à Dijon de 17 heures à 19 heures.

// Hygiène sanitaire pour les produits carnés et les œufs (HACCP)

• 5 et 6 juin à Créancey

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Communiquer efficacement dans toutes les situations

• 7 juin à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

YONNE

// Réussir mon installation en société

•vendredi 9 juin et vendredi 16 juin

à Auxerre

Contact : Cédric Barrallon (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 21 92.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Formation aux gestes qui sauvent (GQS)

• En juin

Groupama organise de nombreuses sessions Gestes qui sauvent (GQS), de mai à octobre. Elles sont ouvertes à tous, dès 10 ans. Toutes les sessions ont lieu au sein des casernes des pompiers des communes concernées selon les horaires précisés sur le site internet de Groupama : https://www.groupama.fr/regions/grand-est/inscription-gestes-qui-sauvent/. Les inscriptions se font sur le même site. En juin les sessions suivantes sont prévues : samedi 03 juin à Seurre de 8h30 à 10h30 et de 10h30 à 12h30, à Fontaine-Française de 8h30 à 10h30 et de 10h30 à 12h30, à Châtillon-sur-Seine de 8h30 à 10h30 et de 10h30 à 12h30, à Nuits-Saint-Georges de 8h30 à 10 h 30 et de 10 h30 à 12 h 30. Le 6 juin à Dijon de 17 heures à 19 heures

NIÈVRE

//Visite d'essais céréales d'hiver

• Le 30 mai

La Chambre d'agriculture et les GDA Centre Nivernais et Bourgogne nivernaise organisent une visite des essais céréales d'hiver. Le rendez-vous est fixé sur une parcelle à Alluy à 9 h 30 où les essais de variétés blés tendres d'hiver seront présentés. Les orges d'hiver seront aussi abordés. La rencontre se poursuivra sur un essai de désherbage d'automne blé tendre d'hiver (cible vulpin) à Billy-Chevannes.

Renseignements : Cédric Zambotto au 06 77 15 59 81.

//Journée Opti'Fourrages

• Le 9 juin

La FR CUMA BFC et la Chambre d'agriculture de la Nièvre vous invitent le 9 juin à partir de 14 h au Gaec Goulot (lieu-dit Clinzeau à Saint Léger de Fougeret) pour la journée Opti'Fourrage. Le Gaec présentera son système (naisseur avec finition des femelles et 91 % d'autonomie protéique) puis quatre ateliers seront proposés : maîtriser la récolte pour préserver la valeur alimentaire, sécuriser son système face au changement climatique, valoriser les légumineuses pour la repousse ou l'engraissement et enfin présentation d'un chantier de fenaison commun avec le témoignage de la Cuma des Fontaines. Une démonstration d'un andaineur à tapis frontal (KUHN) clôturera la rencontre.

Renseignements : Charles Duvignaud (CA 58) au 06 33 27 02 60 ou Sylvette Bernard (CUMA) au 06 19 70 03 97

//Porte ouverte : un printemps à la ferme 2023

• Le 9 juin

Pour découvrir la vie à la ferme et vivre de belles expériences, vous êtes les bienvenus dans les fermes ! Rendez-vous chez cinq adhérents de « Bienvenue à la ferme » dans le cadre des portes ouvertes « Un printemps à la ferme » pour découvrir les plaisirs de la ferme dans la Nièvre :

• Mardi 6 juin de 15h à 18h :

Le Potager d'ici
Au programme : vente à la ferme et départ de la visite guidée de l'exploitation à 17 h 30.

Tél. 07 82 68 32 06 Mail : lepotagerdici58@gmail.com Site internet : https://lepotager-dici.fr/

Samedi 10 juin de 14h à 20h : Gaec de la Ferme du Creuset
Au programme : Présentation du fromage «Le Nivernais» avec présence de producteurs, présentation et visite de la ferme,marché de producteurs locaux, activités pédagogiques pour les enfants dans les bois et dans les prés pour une reconnaissance de la faune et de la flore, repas en soirée.
Tél. 07 72 36 91 54 Mail : fermeducreuset@orange.fr Facebook : Ferme du Creuset

YONNE

// L'aventure de la vigne

• Vendredi 9 juin

Au CFPPA d'Auxerre La Brosse, à Venoy, de 10 heures à 17 heures. Tout au long de la journée, des ateliers pour découvrir la viticulture sont prévus : autour des arômes, sur la vie des sols, sur l'accords vins et aliments, sur les matériels, les équipements et les postures, ainsi que sur les métiers et les formations de la vigne et du vin. Il sera également possible de tester les simulateurs de conduite d'engins viticoles ainsi que l'Exoviti de l'entreprise RB3D basée à Monéteau.

Contact : CFPPA 89 au 03 86 94 60 20.

// Innov'action : utilisation des couverts végétaux et pâturage des cultures par les ovins

• Vendredi 9 juin

À 13 h 30, à la ferme de Victor Bardet (2 grande rue) à Censy. Plusieurs thématiques seront abordées : le lien céréalier éleveur, le partenariat gagnant pour les cultures et la troupe ovine ; les intérêts et les complémentarités entre élevage ovins et cultures ; les principaux résultats des essais d'Île-de-France du programme POSCIF (pâturage ovin en système céréaliers Île-de-France).

Contact : Marianne Roisin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 80 93 95 00 ou Marie Mauchosse (Alysé) au 06 43 86 84 23.

RÉGION

// La MSA informe sur la déclaration de revenus

En 2023, pour la déclaration des revenus de l'année 2022, vous n'avez qu'une seule déclaration à remplir. Vous devez vous connecter à votre espace particulier, sur impots.gouv.fr, muni de votre numéro fiscal et de votre mot de passe, puis sélectionner « Déclarer ». En plus de votre déclaration de revenus habituelle, un volet « social » vous sera automatiquement proposé. Vous devrez alors le compléter et le valider. La MSA recevra de l'administration fiscale l'ensemble des données nécessaires au calcul des cotisations et contributions sociales. Retrouvez toutes les informations sur bourgogne.msa.fr.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

23/05/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 384 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,75	3,89	3,85	0,14
		350-400	3,71	3,85	3,77	0,06
		400-450	3,72	3,86	3,78	0,15
		450-500	3,62	3,68	3,66	
	R	200-250	3,74	3,77	3,75	
		250-300	3,62	3,83	3,72	0,10
F	U	300-350	3,32	3,41	3,37	0,10
		350-400	3,17	3,31	3,28	0,07
	R	200-250	3,09	3,24	3,11	
		250-300	2,93	3,31	3,27	0,54

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 192 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,68	3,76	3,72	0,22
		400-450	3,58	3,80	3,70	
		450-500	3,34	3,71	3,67	0,10
		500 et +	3,40	3,43	3,41	
F	U	300-350	3,35	3,35	3,35	
		350-400	3,10	3,18	3,18	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 225 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,82	2,86	2,86	
	R	+ 500 kg	2,72	2,76	2,74	
F	E	24 à 36 mois	3,46	3,56	3,52	
		- 5 ans	3,16	3,50	3,30	0,00
	U	24 à 36 mois	2,86	3,26	3,04	-0,07
		- 5 ans	2,84	3,14	2,93	-0,06
		5 à 10 ans	2,75	3,07	2,86	-0,06
		+ de 10 ans	2,64	2,87	2,76	
	R	24 à 36 mois	2,71	2,93	2,83	
		- 5 ans	2,61	2,86	2,74	-0,06
		5 à 10 ans	2,52	2,77	2,66	
		+ de 10 ans	2,51	2,59	2,55	0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 801 - Taux de vente : 94 %

Broutards, taurillons, laitonnes, génisses de 18 mois : Les cours sont globalement fermes à haussiers mais l'écart se creuse en fonction de la qualité, surtout pour les femelles. La qualité de l'offre est hétérogène à cette saison, répartie entre les derniers lots de stabulation de qualité plus médiocres et les lots plus qualiteux et bien herbés.

Vaches / génisses de 30 mois : Apports de saison. Les acheteurs sont présents. Néanmoins, on observe une diminution des cours cette semaine. Cela s'explique par la présence majoritaire de sujets proches de la finition. En effet les sujets herbagés ont souvent une cotation plus élevée. Pour conclure, la vente est dynamique et fluide avec très peu d'invendu.

Taureaux : Présentation de qualité avec une forte demande cette semaine. Tendances à confirmer lors du prochain marché.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

22/05/2023

Effectif : 124

Broutards et taurillons :	**(255 - 525 kg)**	**870 - 1780**	**3,30 - 3,80**
Laitonnes et 18 mois :	**(255 - 420 kg)**	**810 - 1260**	**2,69 - 3,25**
Génisses 24 - 36 mois :	**(385 - 635 kg)**	**1060 - 1900**	**2,22 - 3,14**
Taureaux :	**(865 - 1255 kg)**	**1420 - 3430**	**2,41 - 2,88**
Vaches :		**1360 - 2660**	

Commerce actif en broutards et taurillons à des tarifs plus soutenus.
Bonne demande en femelles, cours facilement reconduits.
Vente globale en vaches à des tarifs très fermes.

Bovins gras : 1

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

22/05/2023

Effectif : 38

Vente globale. Cours reconduits.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

15/05/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 381 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	3,98	4,17	4,05	-0,04
		de 44 à 50 kg	3,93	4,00	3,97	-0,04
	R	de 32 à 38 kg	3,86	3,98	3,92	-0,07
		de 38 à 44 kg	3,83	4,03	3,92	0,02
		de 44 à 50 kg	3,81	3,89	3,84	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 162 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		M	1,08	1,41	1,29	-0,24
F	U	+ de 60 kg	1,36	1,46	1,40	-0,40
	R	+ de 60 kg	1,18	1,31	1,23	-0,11

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 7 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	27	49	38	

OBSERVATIONS

Effectif global : 550 - Taux de vente : 100 %

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/05/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 40 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,50	3,72	3,58	
		400-450	3,48	3,55	3,52	0,09
F	U	300-350	3,10	3,18	3,17	0,17

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 80 - Vente : 72 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,77	2,80	2,78	
		5 à 10 ans	2,38	2,87	2,69	-0,08
		+ de 10 ans	2,51	2,93	2,68	0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 120 - Taux de vente : 78 %

Broutards : Peu d'apports en cette semaine de trois jours.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/05/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 113 - Vente : 79 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,40	3,76	3,60	-0,32
		de 38 à 44 kg	3,82	4,08	3,94	-0,30

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 211 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,68	1,79	1,71	0,69
		+ de 60 kg	1,21	1,94	1,79	0,09
	R	- de 60 kg	0,89	1,30	1,23	

OBSERVATIONS

Effectif global : 383 - Taux de vente : 85 %

Agneaux : Très peu de demande cette semaine dans les agneaux. Lots hétérogènes.
Brebis : Demande importante dans les brebis malgré la fin de la prime.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

22 Mai 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché tendu en Jeunes Bovins. A l'équilibre en femelles avec des sorties toujours modérées des animaux sur les semaines à venir!

Bovins maigres : Offre limitée, marché dynamique. Les cours sont reconduits.

POLITIQUES

Les ministres ont adopté l'accord politique trouvé avec le Parlement européen sur la proposition de la Commission européenne relative à la déforestation importée. Les nouvelles règles visent à garantir que la consommation et le commerce des matières premières et produits consommés par l'UE ne contribuent pas à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes forestiers. L'importation de bétail est concernée par cette mesure.

SANITAIRE

La FNB a diffusé vers les Sections Bovines départementales un guide pratique de visualisation des cas de présence de douves sur animal, via le portail Normabev, selon un profil de connexion éleveur bovin. A noter, que depuis le 2 mai, tous les abattoirs doivent différencier, en cas de présence de douve sur l'animal, s'il s'agit de grande ou de petite douve! La pénalité ne s'applique alors que si présence de grande douve. Tous les éleveurs bovins sont invités à vérifier le bon fonctionnement de cet accord interprofessionnel!

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Enfin un peu de cohérence de la part du Gouvernement ?
En effet, à l'annonce de l'appui additionnel sur l'aide d'urgence Bio par le Ministre, est avancé dans un des axes que l'État s'engage au respect, d'ici la fin de l'année, des objectifs d'Egalim en restauration collective (objectif défini dès 2018) : dans chaque établissement relevant de l'État soumis à cette obligation, les objectifs de 50 % de produits sous signe de qualité et durables, et de 20 % minimum de produits biologiques, seront ainsi atteints. Rappelons que cette annonce signifie simplement l'application de la loi, qui devrait déjà être en route et se faire! Faut-il attendre une crise, pour que la loi soit respectée et appliquée?

FAIT DE LA SEMAINE

La FNB a rencontré le Ministre de l'Agriculture, Marc FESNEAU, le 17 mai. Au programme des échanges, 3 priorités pour la FNB : 1) obtenir un cap précis et clair défini pour l'élevage par le gouvernement, 2) la nécessité que la France s'oppose aux initiatives européennes incompatibles avec une perspective pour l'élevage, type directive IED et accords de libre-échange, et 3) l'urgence que le gouvernement fasse appliquer EGALIM afin que les éleveurs couvrent enfin leur coût de production !

FOCUS

Interbev Veau lance sa nouvelle campagne de communication : « Le Veau façon grand-mère, vous risquez d'y prendre goût ». Une campagne décalée et colorée imaginée pour toucher les jeunes générations qui raffolent de la cuisine de leur grand-mère. Ce changement de positionnement est présenté à travers un média de masse: l'affichage. Une campagne qui sera visible en centre-ville, sur les routes et dans les centres commerciaux sur un total de plus de 12.000 panneaux durant le temps fort de la pentecôte (du 22 au 28 mai).

CHIFFRE A RETENIR

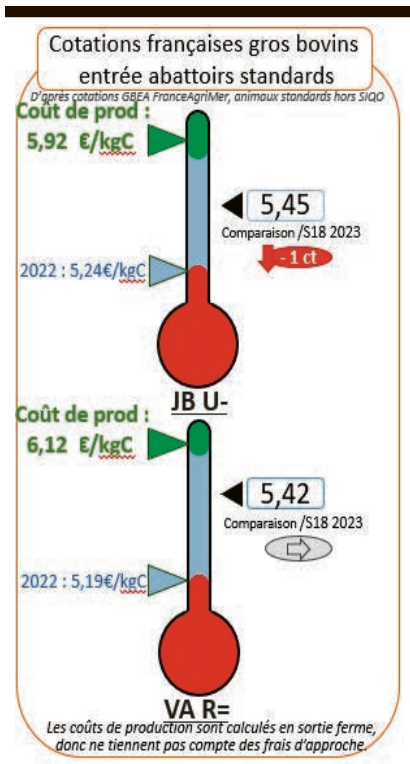
200 M€

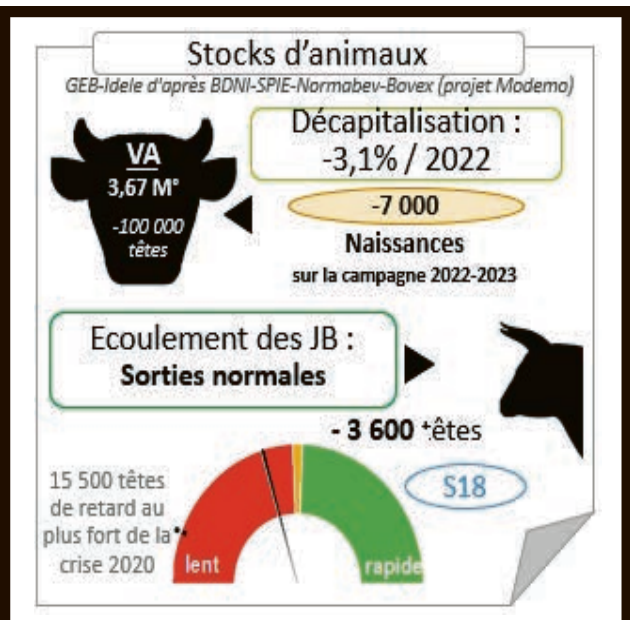
C'est le montant de l'appui additionnel annoncé le 17 mai par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, pour renforcer le plan de soutien au secteur de l'agriculture biologique. La FNB sera donc au cœur des débats sur le sujet des modalités d'octroi de cette aide, fixées à travers des échanges avec les professionnels et le Ministère !

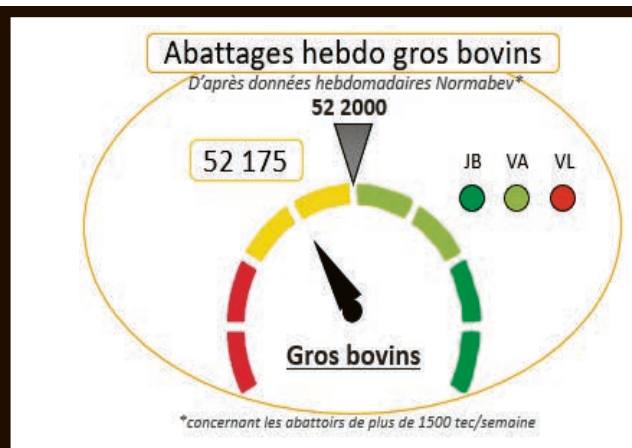
EN REGION

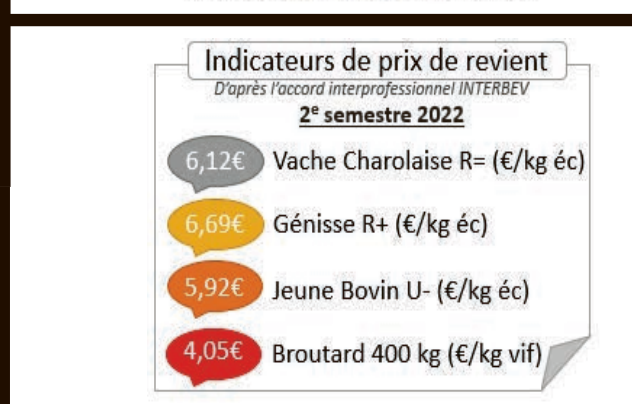
Les Rencontres Made In viande se sont tenues du 10 au 17 mai, pour leur 8 ème édition. Ces rencontres grand public, organisées par INTERBEV, sont l'occasion de faire découvrir la filière, et sont une des clefs d'entrée à l'attractivité du métier. C'est dans ce contexte, que la FNB a demandé la refonte complète sur 2024 de l'édition, avec au cœur du dispositif, les facteurs clefs d'attractivité du métier que sont la rémunération des éleveurs, ou encore la contractualisation !

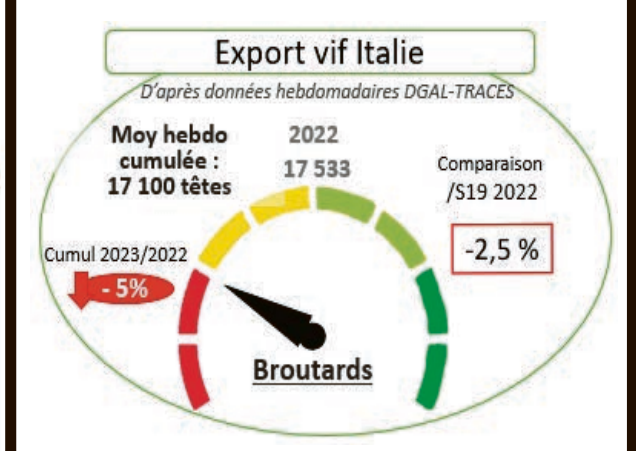
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

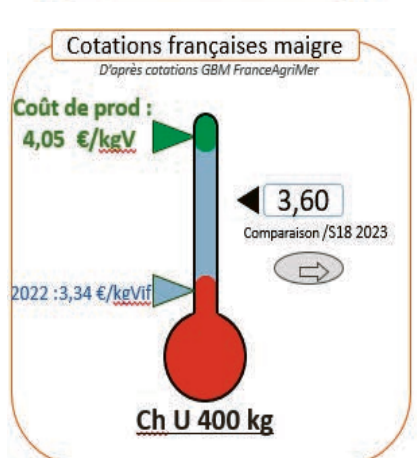














TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 21
du 22 au 28 mai 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Le commerce est toujours dynamique, les achats se portent prioritairement sur les animaux vaccinés et lourds qui profitent de tarifs fermement reconduits. Les tarifs sont plus discutés, difficilement reconduits voire revus à la baisse dans les lots de qualité moyenne ainsi qu'en femelles.

Gros bovins maigres : Les effectifs sont plus modérés. Les transactions sont rapides à des cours facilement reconduits dans une bonne ambiance commerciale. Les bonnes vaches herbées sont recherchées.

Boucherie : Le commerce est régulier, dans une ambiance plus dynamique. Les effectifs restent modérés mais suffisants : les achats sont prudents en allaitantes et les cours sont facilement reconduits ; en vaches laitières et mixtes, la faiblesse de l'offre permet une légère réhausse des tarifs.

Veaux : L'ambiance reste bonne cette semaine. Les apports sont encore modérés, et peinent à pleinement satisfaire les acheteurs sur certaines places. La demande est active, notamment en mâles. Les cours sont globalement haussiers en veaux laitiers. Ils restent stables en allaitants. En veaux gras, le commerce est plus difficile tant en mâles qu'en femelles.

Ovins : En agneaux, le commerce est régulier à des tarifs fermement maintenus. En agnelets, les cours restent stables et élevés. En brebis, les tarifs baissent : la fin de détention obligatoire des brebis fait augmenter les apports et baisser les prix.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends tracteur Farmall Cub + charrue et barre de coupe.
✆ 03 85 30 43 31

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

01 - Vends tracteur JD 6120 Premium 4 RM bon état + presse Krone Vario pack 1500 avec rotocut bon état.
✆ 06 85 17 96 95

18 - Vends tracteur Valtra ; chargeur Mailleux (2 ans) avec 2 godets ; déchaumeur à disques + rouleau, 4 m ; charrue (5 corps).
✆ 06 25 59 84 81

19 - Vends Tracteur Holder A60 équipé chargeur et pelle retro.
✆ 06 73 72 83 37

21 - Recherche tracteur + chargeur, maxi 75 cv, budget max 15 000 euros + petite remorque benne entre 3 et 5 tonnes (1902).
✆ 06 10 31 92 76

Travail du sol

18 - Vends JD6630 pont suspendu + chargeur JD653 ; combiné semis 3 m ; herse Lely et Accord ; presse JD592, balles rondes ; andaineur Kuhn, 4,50 m ; cover crop 28Di.
✆ 06 33 06 56 58

Récolte

01 - Vends lève-bottes 3 points 2 dents marque Gyrax. Levage et inclinaison avec vérins. Année 2003. Parfait état. Prix 800 euros à débattre.
✆ 06 43 09 13 80

01 - Vds faucheuse 700 Khun ; andaineur Khun GA 300 ; pirouette Kuhn GF 440 ; le tout pour pièces.
✆ 06 34 98 05 12

38 - Vends presse moyenne densité Massey Ferguson n°14. Ramasseur flottant et ficelle Sisal.
✆ 04 74 58 65 90

71 - Vends presse MD Claas, autochargeuse Omas, faucheuse, giro-andaineur, girofaneur Kuhn.
✆ 06 75 75 59 80

71 - Vends ces pirouette Kuhn, 6 toupies, 7,5 m, chisel charrue Huard QR65T, bol mélangeur, pailleur Strauman, 17 m3. Dumont JP.
✆ 06 07 57 55 40

74 - Vends autochargeuse HS 14 Krone, pirouette Kuhn 2 toupies, moteur électrique 11 CV. Bon état.
✆ 06 77 54 99 75

89 - Vends bennes 8 T. et 11 T. Monoque Monvaille et Duchêne Monoque, BE, livraison possible (2102).
✆ 06 81 82 73 32

Epandage

15 - Vends Epandeur à fumier Deguillaume type 60 EVI. B.E.
✆ 06 73 72 83 37

Forestiers

58 - Recherche treuil forestier à partir de 5 tonnes (2101).
✆ 06 64 69 07 65

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Divers

01 - Vds 4 pneus benne agri 550-60 R 22,5 bé 400 euros ; pince balle ronde 6 dents Mailleux att. MX 1200 euros.
✆ 06 33 25 37 54

18 - Achète blouses ; gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ; vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs ; dentelles anciennes, mercerie ; torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.
✆ 06 08 84 27 75

38 - Vends R.baller John Deere 582 2008 filet révisé 6850 euros et char 4 roues 5m 600 euros - Nord Isère.
✆ 06 14 47 49 53

38 - Vends un échafaudage Mefran et accessoires de montage ; Vends 7 longueurs de 4m fer IPN de 100 mm.
✆ 07 50 34 64 70

84 - Vends SOMECA 400, BE, benne vendange 40 hl, rotavator 1,80 KUHN, PEUGEOT Boxer 65 000 km, 3500 €, TBE.
✆ 06 11 75 71 56

RECHERCHE sur toute la France moissonneuses-batteuses, tracteurs, télescopiques, planteuses, arracheuses de pommes de terre et autres machines agricoles, même HS !
••• Paiement comptant •••
Tél. 06 64 36 27 77

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2005).
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends échelle alu 3 plans 8M25 180 euros, échelle de corde barreaux bois 80 euros, store électrique 4M70 X 2M50 200 euros bâche à changer.
✆ 06 45 32 97 67

Véhicule

Tourisme

21 - Vends Renault Laguna 96 000 kms, CT OK , année 1999, 2 500 euros (2006).
✆ 06 73 71 97 48

71 - Vds Audi Q3, 2013, 2 L TDI, 140 ch, noire,164.000 km, pack ambiente, CT OK, 12.000 €.
✆ 06 83 18 64 28

Achat-Vente

Fourrage

01 - URGENT, cherche paille en andain ou bottes rectangulaires d'orge, d'avoine et blé dans les départements 01/69/71/18. Règlement comptant, faire offre.
✆ 06 68 93 44 60

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

69 - Vends 100 bottes rondes 120*120 foin de prairies naturelles de montagne récoltées en très bonnes conditions 2022 + Désileuse Agram 2 m3 état neuf.
✆ 07 81 26 95 66

Propriété

21 - Achète parcelles boisées de 1 à 5 ha sur Auxois, canton Pouilly-Sombernon (2003).
✆ 06 18 10 40 78

25 - Cherche exploitation agricole allaitant près de Bourg-en-Bresse avec maison proche Charolles (71).
✆ 06 87 76 27 19

71 - Bonne ferme d'élevage charolais à louer 140 hectares, 71710 Charmoy.
✆ 06 26 11 17 39

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

73 - Terrain plat exclusivement agricole de 2514 m2, calme, St Pierre de Génébroz à 800 m d'altitude, exposition SO, source intarissable +petite parcelle. Terrain convient maraîchage, arbo, api. Vue dégagée sur vallée, construction agricole possible.
✆ 06 29 59 36 22

Location

Immobilier

01 - Recherche gardien de propriété et entretien espaces verts région Bresse Bugey. Mise à disposition maison.
✆ 06 77 42 48 94

71 - Recherche ferme avec terrain sur toute la région RHONE ALPES.
✆ 0674472020

Emploi

Offre

01 - Service de remplacement rayon 25 km autour de Bourg en Bresse recherche Salarié(e) Tems Plein - CDI - pour traite et conduite tracteur - Salaire et modalités à voir ensemble.
✆ 06 77 89 19 23

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant et jusqu'au 30 juin 2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

BOucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT JCB

Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)

Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphoneportable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

La DRAAF Bourgogne Franche-Comté recrute
DES ENQUÊTEURS/TRICES
POUR LA STATISTIQUE PUBLIQUE AGRICOLE
dans les zones géographiques élargies suivantes, postes à pourvoir dès que possible :
- Cantons d'Avallon, Clamecy,
- Secteur de Chagny, Nord de Chalon-sur-Saône,
- Cantons de Digoin, Paray-le-Monial, Charolles, Gueugnon, Chauffailles.

Rémunération au questionnaire collecté. Concerne des personnes à la recherche d'une activité complémentaire avec des libertés sur l'organisation du travail. Des enquêtes sont conduites régulièrement.
Compétences requises :
- Autonomie et capacité à s'organiser.
- Capacité à s'orienter et à se déplacer.
- Pratique de l'informatique (ordinateur fourni).
- La connaissance du milieu agricole est un plus.
- Permis B et véhicule indispensables.

Plus d'informations sur https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/
Rubrique > Votre DRAAF > Travailler à la DRAAF > Postes à pourvoir

Candidatures (lettre et cv) à adresser à :
srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Animaux

Bovin

15 - Vends velles Salers vaches avec veaux Salers, 1 taureau salers non INS.

✆ 06 71 54 90 74

18 - Vends reproducteurs inscrits HBC 14 mois et 24 mois, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier), 18140 Garigny.

✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 15 à 18 mois, prêt à saillir, vêlages faciles, IND IBR, BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1304).

✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (1402).

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 17/18 m, vêlage facile, liv. assurée, Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lespinasse.

✆ 06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59

42 - Vends au choix jeunes vaches fraîches vêlées PH. Tt gar. sanitaires.

✆ 06 77 99 23 77

70 - La société Veau plaisirs (EURL JOLY FREDERIC) spécialiste dans l'intégration de veaux de boucherie recherche des éleveurs de veaux motivés pour rejoindre notre équipe.

✆ 06 07 68 28 70 ou eurljoly.frederic@wanadoo.fr

71 - Vends taureaux charolais, HBC, de 12 à 18 mois, TGS, livraison. Chatillon JM, 71190 Mesvres.

✆ 06 15 93 22 70

71 - Vends bon taureaux aubrac et 11 génisses aubrac garanties pleines, terme au 11/09, TGS.

✆ 06 88 59 16 46

71 - Vends cse cessation 50 vaches charolaises IBRA, gestantes et suitées de veaux de 5 à 7 mois, possible vente de vaches seule, livrable début sept.

✆ 06 28 28 75 47

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ 06 08 06 98 65

Chien

58 - Vends chiots croisés Berger des Pyrénnées, mère bon pour travail et garde, 3 F et 1 M nés le 10/03 n° mère : 8028579040060447, n° siret : 43499794600018, 150 euros (2008).

✆ 06 14 26 16 97

71 - Vds 7 chiots bouvier bernois, non lof, nés le 24/03, mère 250268 74334857, Siret 833 014 582 00013.

✆ 06 30 98 15 84

Equin

63 - Achète chevaux et poneys tout genre, de valorisation, de réforme. Faire propo.

✆ 06 81 21 25 20

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grande motivation, pour être l'agent de remplacement de 7 exploitations, sur le secteur du Châtelet/ Lignières. Compétences : être capable d'effectuer l'entretien, la manipulation et l'alimentation des animaux (bovins allaitants/ovins/volailles) ; être capable de réaliser les travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles en sécurité, entretien du matériel …). Poste en CDD (du 24/04/2023 au 31/10/2023) qui peut déboucher sur un CDI – 35h/semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire (de départ) : 11,69€ brut/heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

18 - Recrute ouvrier qualifié dans notre ferme familiale en polycultures et élevage bovins viande à Nohant en Gout à l'est de Bourges (18). Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouverts à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. Vous aimez le travail en équipe. BAC minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. Poste à pourvoir selon disponibilité. CDI après essai. Salaire selon compétences avérées.

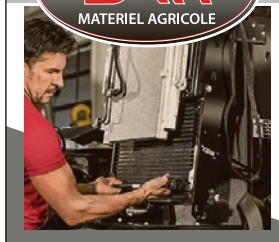
✆ CV + lettre :
gedesmoulins18@gmail.com
ou 06 88 12 72 11

71 - Exp. poly-élevage charolais secteur Cluny, cherche personne 2 jours par semaine, permis B.

✆ 06 73 63 25 41

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



SUR SA BASE DE TOUCY (89)

• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Regardez-nous sur YouTube

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI LA VILLA au capital de 1 000 €, siège social : 6 Place Carnot 21200 BEAUNE, 491 411 179 RCS DIJON, AGE du 24/04/2023 : nomination SARL IMMOGEST gérante, siège social 6 Place Carnot 21200 BEAUNE, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°442 689 493 en remplacement de M. Patrice RYAUX décédé le 16/10/2021. Pour avis. La Gérance

AL23007984

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI PHILIPPE, SCI -340 €, -6 Place Carnot, 21200 BEAUNE, 451 504 062 RCS DIJON, AGE du 20/02/2023 : nomination SARL IMMOGEST gérante, représentée par Angélique RYAUX SCATAMACCHIA - 6 Place Carnot 21200 BEAUNE, -442 689 493 RCS DIJON en remplacement de M. Patrice RYAUX décédé le 16/10/2021. Pour avis La Gérance

AL23008012

NON DISSOLUTION

EURL BELKA

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 9, rue Guy de Rochefort
21121 FONTAINE-LES-DIJON
889 724 423 RCS DIJON

Par décision en date du 20 octobre 2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis et mention.

AL23008023

NOMINATION DE CO-GÉRANT

BH

Société à responsabilité limitée à associée unique
au capital de 20 000 euros
Siège social : 55 Rue du Faubourg Bretonnière
21200 BEAUNE
825 216 435 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/05/2023, l'associée unique a nommé en qualité de cogérant Monsieur Frédéric CLERC, demeurant 53 Rue du Faubourg Bretonnière21200 BEAUNE pour une durée illimitée
Pour avis
La Gérance

AL23008154

MODIFICATION DU CAPITAL

FAMILY THREE

SCP au capital de 10 318 326,06 euros
Siège social : 38 Route de Dijon –
21550 LADOIX SERRIGNY
878 533 801 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 02/05/2023 a autorisé le retrait partiel d'un associé et constaté la réduction du capital social de 10 318 326,06 euros à 10 301 285,66 euros par rachat et annulation de 7 540 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Le capital est fixé à 10 318 326,06 euros.
Nouvelle mention : Le capital est fixé à 10 301 285,66 euros.
L'avis de constitution de la société a été publié dans LE CHATILLONNAIS ET L'AUXOIS, le 24/10/2019 et au BODACC n°20190213 publié le 05/11/2019.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL23008155

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE en date du 15/05/2023, les associés de la SARL LE CLOS SAINTE EUGENIE, au capital de 25 000 € et immatriculée au RCS DIJON n° 793 858 176, ont décidé de transférer le siège social du 7 rue de Poiseul 21190 PULIGNY MONTRACHET au 8 route de la Chapelle 50270 SAINT PIERRE D'ARTHERGLISE à compter du 25/05/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La Gérance

AL23008186

L'ADOPTION DE LA GESTION PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

SA ROGER MARTIN
Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 4.000.000 euros
Siège social : 4, avenue Jean Bertin
Parc technologique - 21000 DIJON
016 450 157 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2023, l'assemblée générale a décidé de l'adoption de la gestion par un Conseil d'administration à compter du 14 avril 2023 et a modifié les statuts en conséquence, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Forme : Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Nouvelle mention : Forme : Société anonyme à Conseil d'administration
L'assemblée susvisée a nommé en qualité d'administrateurs pour une durée de 6 ans :
- Monsieur Vincent MARTIN demeurant 4 avenue Jean Bertin, 21000 DIJON,
- Madame Julie Martin demeurant 107 rue Vendôme, 69006 LYON
- Madame Marie-Françoise BOURROUET demeurant 8 rue Eugène Guillaume, 21000 DIJON
- Monsieur Jean CERUTTI demeurant 28 rue Docteur Rebatel, 69003 LYON
- Monsieur Patrick CHARPENTIER demeurant 15 rue Querret, 25300 PONTALIER
Cette décision a entraîné la cessation des fonctions :
- des membres du Conseil de surveillance à savoir :
. Président du conseil de surveillance : Monsieur Pierre MARTIN demeurant 10 rue du Cottage, 21121 FONTAINE-LES-DIJON
. Vice-présidente du conseil de surveillance : Madame Julie Martin 107 rue Vendôme, 69006 LYON
. Monsieur Jean CERUTTI demeurant 28 rue Docteur Rebatel, 69003 LYON
. Monsieur Patrick CHARPENTIER 15 rue Querret, 25300 PONTALIER
. Madame Marie-Françoise BOURROUET demeurant 8 rue Eugène Guillaume, 21000 DIJON
- des membres du Directoire à savoir :
. Président du Directoire : Monsieur Vincent MARTIN demeurant 4 avenue Jean Bertin, 21000 DIJON
. Monsieur Vincent LARROCHETTE 36 rue de Montchapet, 21000 DIJON
. Monsieur Bruno LETZELTER 4 rue de Savigny, 21420 BOUILLAND
. Monsieur Charles BRICOGNE 9 boulevard de Sévigné, 21000 DIJON
Aux termes d'une délibération du Conseil d'administration du 14 avril 2023, Monsieur Vincent MARTIN demeurant 4 avenue Jean Bertin, 21000 DIJON a été nommé Président du Conseil d'Administration chargé d'assurer la Direction Générale de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.
Le Conseil d'administration du 14 avril 2023, a également désigné, en qualité de Directeurs Généraux Délégués pour une durée de 3 ans :
- Monsieur Bruno LETZELTER demeurant 4 rue de Savigny, 21420 BOUILLAND,
- Monsieur Vincent LARROCHETTE demeurant 36 rue de Montchapet, 21000 DIJON,
- Monsieur Jean-Michel MILLE demeurant 4 boulevard de Sévigné, 21000 DIJON.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,

AL23008191

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ROGER MARTIN MANAGEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros
Siège social : 4, avenue Jean Bertin
Parc technologique
21000 DIJON
539 457 192 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinaire en date du 14 avril 2023, la collectivité des associés a nommé pour une durée indéterminée Monsieur Vincent MARTIN demeurant 4 Avenue Jean Bertin, 21000 DIJON en qualité de Président de la Société à compter de ce même jour en remplacement Monsieur Pierre MARTIN démissionnaire. Mention au RCS de DIJON.

AL23008193

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DIORS IMMO
Société civile immobilière au capital de 15.244,90 euros
Siège social : 10, rue du Cottage
21121 FONTAINE-LES-DIJON
348 804 857 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2023 la collectivité des associés a décidé :
- de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Vincent MARTIN demeurant 4 avenue Jean Bertin, 21000 DIJON, en qualité de gérant de la Société à compter de ce même jour, en remplacement de Monsieur Pierre MARTIN, démissionnaire,
- de transférer le siège social à l'adresse 4 avenue Jean Bertin – Parc technologique- 21000 DIJON à compter de ce même jour.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS : DIJON.
Pour avis

AL23008194

TRANSFERT DU SIÈGES OCIAL + CHANGEMENT DE LA GÉRANCE

SCI JUVIMMO
Société civile immobilière au capital de 250.889 euros
Siège social : 10, rue du Cottage
21121 FONTAINE-LES-DIJON
539 080 234 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2023, la collectivité des associés a décidé :
- de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Vincent MARTIN demeurant 4 avenue Jean Bertin, 21000 DIJON, en qualité de gérant de la Société à compter de ce même jour, en remplacement de Monsieur Pierre MARTIN, démissionnaire,
- de transférer le siège social à l'adresse 4 avenue Jean Bertin – Parc technologique- 21000 DIJON à compter de ce même jour.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS : DIJON.
Pour avis

AL23008195

CHANGEMENT DE GÉRANT+ TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI B J M
Société civile immobilière au capital de 1.524,49 euros
Siège social : 10, rue du Cottage
21121 FONTAINE-LES-DIJON
348 810 300 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2023, la collectivité des associés a décidé :
- ,de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Vincent MARTIN demeurant 4 avenue Jean Bertin, 21000 DIJON, en qualité de gérant de la Société à compter de ce même jour, en remplacement de Monsieur Pierre MARTIN, démissionnaire,
- de transférer le siège social à l'adresse 4 avenue Jean Bertin – Parc technologique- 21000 DIJON à compter de ce même jour.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS : DIJON.
Pour avis

AL23008196

NON DISSOLUTION

PIXXL – SAS au capital de 1 500 euros - Siège social : 499 Rue de Bourgogne, 21410 STE MARIE SUR OUCHE - 882 804 552 RCS DIJON ; Aux termes d'une décision en date du 29/07/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. Le Président

AL23008202

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOURGOGNE COUVERTURE

Société par actions simplifiée
au capital de 132 000 euros
Siège social : 6 Impasse Boirac,
21000 DIJON
016 650 046 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2023, l'associée unique a nommé en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée, Laurence WIDEMANN épouse PILOT, demeurant 35, rue Marceau à DIJON (21000), et Alexis PILOT demeurant 10, chemin des Lentillères à DIJON (21000). POUR AVIS Le Président.

AL23008210

MODIFICATION DU CAPITAL

SOCIETE CIVILE DE LOCATION DE BATIMENTS INDUSTRIELS – LOCABAT

Société civile immobilière
au capital de 1 447 471,99 Euros
Siège Social : 3 Avenue de la Gare –
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
488 049 404 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 10/05/2023, l'AGE des associés, a décidé de réduire le capital social d'une somme de 1 445 947,50 euros, pour être ramené à 1 524,49 euros par voie de remboursement partiel de toutes les parts. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
Ancienne mention : Le capital est fixé à 1 447 471,99 euros.
Nouvelle mention : Le capital est fixé à 1 524,49 euros.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis

AL23008212

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LES PERRIERES

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 rue Dominique Jean Larrey
21200 BEAUNE
853 803 864 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 10/05/2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Arnaud RAVILLON demeurant 11, rue du 11 Novembre – 21190 MEURSAULT pour une durée illimité. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, La Gérance.

AL23008213

// DIVERS

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, CRPCEN 21004, le 15 mai 2023, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :Entre:
Monsieur Daniel Yves Marcel **GAUDILLON**, retraitée, et Madame Françoise Simone **PERRENOUD**, retraitée, demeurant ensemble à BEIRE LE CHATEL (21310) 44 Route de Fontaine Française.
Monsieur est né à LANGRES (52200) le 12 mai 1959,
Madame est née à DIJON (21000) le 2 janvier 1964.
Mariés à la mairie de THIVET (52800) le 31 mai 1986 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23008160

CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT PERMANENT

ENTREPRISE HENRI MARTIN
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 719.440 euros
Siège social : 12, rue Jacques Daguerre
21300 CHENOVE
512 188 061 RCS DIJON

Il résulte d'une décision du 28 mars 2023 du Directoire de la société SA ROGER MARTIN, Présidente de la Société, et d'une décision de l'associée unique de la Société du 14 avril 2023, que les fonctions de représentant permanent de la personne morale dirigeante sont exercées par Monsieur Vincent MARTIN demeurant 4 avenue Jean Bertin, 21000 DIJON en remplacement de Monsieur Pierre MARTIN démissionnaire à compter du 14 avril 2023. Mention au RCS de DIJON.

AL23008192

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 22/05/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
DRAMBON : Terres Urbanisme : RNU.
13 ha 58 a 90 ca
- La piece du pendant: A-520 - Terre de laborde: B-41
MONTMANCON : Bâtiments d'exploitation et d'habitation
et parcelles de terres, sols, prés, landes
Urbanisme : RNU.
45 ha 06 a 70 ca
- La bergerie: ZD-19(J)-19(K)-21(J)-21(K)-23(J)-23(K)-38[324](J)-38[324](K)-39[132]-40[341](B)-40[341](C)-40[341](D)-40[341](Z)-40[341](AK)-40[341](AJ)[F1]-40[341](AJ)[F2]-41[344] - La chassaigne: ZD-5-6-48[34]-51[4]
- La piece du tilleul: ZE-8(J)-8(K) - Le pre des joncs: ZD-54[47](J)-54[47](K) - Le village: AA-113[112]-117[107] (avec bâtiments)
PONTAILLER-SUR-SAONE : Terres, prés, landes, bois-taillis - Urbanisme : Zone A du PLU, à l'exception des parcelles cadastrées AI 79, AI 101 Zone N et A 175 Zone UD.
17 ha 94 a 05 ca
- La noue de rarey: A-138-140 - La rochette: A-235-236-237-238-240 - Le tillet: A-65-69-70-745[4]-748[5]-750[6]-753[7]-754[739]-755[739]-758[739] - Les corberans: A-411-418-432 - Paquier saint jean: AI-79-101
SAINT-SAUVEUR : Terres Urbanisme : Zone A du PLU.
15 ha 37 a 46 ca
- Au champ au moine: ZI-25 - En obrion: ZI-131(J)-131(K)
NUITS-SAINT-GEORGES : Vigne AOP Nuits-Saint-Georges - Urbanisme : Zone Anc du PLU - Objectif : Recherche Investisseur pour maintien du fermier en place
24 a 90 ca
- Les plateaux: AI-176[2003]
ROUVRES-EN-PLAINE : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU
59 ha 14 a 20 ca
- Derriere le vau: ZM-2(J)-2(K) - Fin lassu: ZN-65[56] - Fin saint jean: ZD-7(J)-7(K)-13(J)-13(K)-24 ZE-2 - La liote: ZH-38[13]
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
ROUVRES-EN-PLAINE : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU
25 ha 57 a 20 ca
- 'Fin saint jean': ZE- 3(J)- 3(K)- 4- 21
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 13/06/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23008206

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le
Jeudi 15 Juin 2023 à 09 h 30 à : La Ferme de Rolle- Hameau de Rolle – 21220 TERNANT
pour délibérer sur l' ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport financier
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Mise aux voix de ces rapports, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Budget de formation
- Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent l'Assemblée Générale, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.
Le Conseil d'Administration

AL23008220

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL RONOT

Exploitation agricole à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 133 774.01 euros
Siège social : 2 route de Fontaine Française
21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE
421 436 015 RCS DIJON

Aux termes d'un acte en date du 31/12/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par l'associé unique seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, le Liquidateur.

AL23008178

DISSOLUTION ANTICIPÉE

AUROUSSEAU LAURENT. SARL société en liquidation au capital social de 8000 €. Siège social : 3 Route des Granges - 21230 MALIGNY. 790506471 RCS de Dijon. Aux termes de l'AGE en date du 31/03/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2023. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. Monsieur Laurent AUROUSSEAU, demeurant 3 Route des Granges - 21230 MALIGNY a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

AL23008203

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 3 avril 2023
Dénomination sociale : DU CREUX PERCÉ
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Siège social : 25 Route de Dijon, 21370 PASQUES
Objet social : Tous travaux agricoles, production d'électricité photovoltaïque, location de matériels agricoles et/ou engins agricoles sans chauffeur
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 9 000 euros
Gérance : Monsieur Geoffrey SORDEL, demeurant 25 Route de Dijon, 21370 PASQUES,
Immatriculation au RCS de DIJON
Pour avis

AL23008029

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16/05/2023 à SANTENAY (21590), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Ô MA
Siège social : 28 Rue Chauchien – 21590 SANTENAY.
Objet social : l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole et aux produits du terroir ; le développement de formations/cours nologiques et d'ateliers pratiques en lien avec l'oenotourisme à destination des particuliers et/ou des entreprises ; l'assistance, la logistique à l'élaboration de circuits de visites culturelles ; avec dégustation et restauration ; la promotion de la région Bourgogne et plus généralement de la France auprès de touristes nationaux ou étrangers, par la mise en valeur du patrimoine régional ou national, l'organisation de formations à destination des particuliers ou des entreprises, et plus généralement toutes activités liées au tourisme et à l'oenotourisme, à l'exclusion de l'activité d'agence de voyage ; l'organisation d'événements culturels, prestations d'accompagnement sur place, hébergement de clientèle, l'organisation de séjour et le commissionnement sur des réservations d'hôtel ou de restaurant ; la réalisation de tous travaux et prestations en relation avec la vigne et le vin.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 20 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur James WILLIAMS, demeurant 28 Rue Chauchien – 21590 SANTENAY.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23008173

Exco Socodec

CONSTITUTION

LYKHUBS
SAS au capital de 60 000 €
Siège social : Maison Régionale de l'Innovation, 64A rue de Sully 21000 DIJON
Suivant ASSP en date à DIJON du 16/05/2023, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS - Dénomination : LYKHUBS - Siège : Maison Régionale de l'Innovation, 64A rue de Sully 21000 DIJON - Durée : 99 ans - Capital : 60 000 € - Objet : Création, développement et administration de sites internet, d'applications mobiles, de médias et de réseaux sociaux ; Achat, vente, intermédiation directe ou indirecte d'espaces publicitaires, notamment sur la plateforme en ligne Lykhubs ; Vente de services de conseil, notamment en matière digitale, d'exploitation de données, d'informatiques et de marketing - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix – Agrément des cessions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés - Président : David MIZOULE demeurant 14 rue de l'Usine 39250 MIGNOVILLARD – Immatriculation au RCS de DIJON.

AL23008185

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte en date du 17/05/2023, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MIMAR
Siège : 11 rue Drouhin à CHASSAGNE MONTRACHET (21190)
Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire : - les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; - les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation - la réalisation de tous travaux et prestations viti-vinicoles, l'élevage de vins pour le compte de tiers.
Capital : 1 000 euros constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.
Gérance : Brice BRICHETEAU de La MORANDIERE demeurant 11 rue Drouhin à PULIGNY MONTRACHET (21190) pour une durée indéterminée.
Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné décision extraordinaire exception faite des cessions réalisées entre associés et au profit des personnes définies par l'article 10 des présents statuts, lesquelles sont libres.
Pour avis

AL23008189

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 10 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : CABINET MEDICAL NOLAY
Siège social : 1 rue du Docteur Lavirotte, 21340 NOLAY
Objet social : - acquisition, cession, construction et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; - mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la location de logements, meublés ou garnis, à usage d'habitation, avec ou sans fourniture de prestations hôtelières ou para-hôtelières, - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,
Gérance : M. Victor LECLERCQ, demeurant 40 rue du Faubourg Bretonnière – 21200 BEAUNE ; et, Mme Charlotte MONTUELLE, demeurant 40 rue du Faubourg Bretonnière – 21200 BEAUNE.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
La Gérance

AL23008201

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

ONLUK Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros. Siège social : 17 rue des Marcs d'Or, 21000 DIJON. AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 12/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : ONLUK. Siège : 17 rue des Marcs d'Or, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 3 000 euros. Objet : Le développement de logiciels, la commercialisation de logiciels, d'applications, de site web et de tous réseaux, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Maryne GRANDMOUGIN, demeurant 17 rue des Marcs d'Or, 21000 DIJON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL23008208

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI ESTRELLA,

SCI au capital de 200€.
Siège: Saint Péraville
58270 SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES
841235518 RCS NEVERS

Le 02/05/2023, le Gérant a transféré le siège au 6 bis rue du Ravelin 58000 NEVERS.

AL23008130

AVIS DE TRANSFORMATION

SARL CHASSIPLAST

Société à responsabilité limitée
Au capital de 11 400,00 €
Siège social : 58220 PERROY
RCS NEVERS 324 418 136

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2022, les associés de la société SARL CHASSIPLAST ont décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée à compter du 1er juin 2022. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme :
Ancienne mention : société à responsabilité limitée.
Nouvelle mention : société par actions simplifiée.
Dénomination :
Ancienne mention : SARL CHASSIPLAST.
Nouvelle mention : CHASSIPLAST.
Administration :
Ancienne mention :Monsieur Gilles CHAZEAU, gérant.
Nouvelle mention :Monsieur Gilles CHAZEAU, président.
Admission aux assemblées et droit de vote :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il

ANNONCES LÉGALES

possède ou représente d'actions.
Agrément :
Les actions de la société peuvent être cédées librement entre les actionnaires et au profit du conjoint et des héritiers en ligne directe du titulaire.
Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'après agrément préalable donné par décision collective prise à la majorité des trois-quarts des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Le président.

AL23008180

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCEA SANTA LUCIA

Société civile d'exploitation agricole
Société civile au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Domaine d'Aglan
58 380 LUCENAY LES AIX
412 569 097 RCS NEVERS

Le 01/05/2023, l'AGE a nommé Gérant, M Gian FAUSSONE demeurant Domaine d'Aglan 58380 LUCENAY LES AIX en qualité de cogérant.
Pour avis.

AL23008187

MODIFICATION DU CAPITAL

HOLDING TECHNIC'ELEC 58

Société par actions simplifiée
au capital de 1 euros
porté à 100 000,00 euros
Siège social : 31 BD DU PRE PLANTIN
58000 NEVERS
950 874 537 RCS NEVERS

Il résulte du procès-verbal de l'AGE du 15.05.2023 que :
-le capital social a été augmenté de 99 999 euros par voie d'apport de droits sociaux. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Article 6 : nouvelle mention « Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 mai 2023 : - le capital social a été augmenté d'une somme de 99 999,00 euros, au moyen de l'apport effectué par M. Romain BLOND et M. Thierry BOURBON de 400 actions de la société SAS TECHNIC'ELEC 58. Ces apports ont été rémunérés par l'attribution aux apporteurs de 199 998 actions nouvelles de 0,50 euros chacune, dans les proportions suivantes :- M. Romain BLOND, 99 999 actions- M.Thierry BOURBON, 99 999 actions - la valeur nominale des actions a été portée de 0,50 euros à 10,00 euros et le nombre d'actions a été diminué pour passer de 200 000 actions à 10 000 actions. Article 7 : nouvelle mention « Le capital social est fixé à cent mille euros (100 000,00 €). Il est divisé en 10 000 actions de dix euros (10,00 €) chacune, de même catégorie ».
-Mr Thierry BOURBON, demeurant 16, rue Jean Macé - 58640 VARENNES VAUZELLES a été nommé Directeur Général à compter du même jour.
POUR AVIS Le Président

AL23008198

NON DISSOLUTION

SAS CHAMPLEVOIS ENERGIE

SASau capital de 3 000 €
Siège social : 14, Le Bas de Fours
58250 FOURS
898 270 616 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 22 mars 2023, l'AGE des associés, statuant en application des articles L 227-1 alinéa 3 et L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS

AL23008207

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PASTEL FLEURISTE
SARL au capital de 3 000 €
Ancien siège social : 9, rue du 4 Septembre - 58600 FOURCHAMBAULT
Nouveau siège social : 1 Ter, Avenue Colbert - 58000 NEVERS
838 276 236 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 03/05/2023, l'Associée Unique a décidé de transférer à compter du 1er juin 2023 le siège social de FOURCHAMBAULT (58) - 9, rue du 4 Septembre à NEVERS (58) – 1 Ter, Avenue Colbert, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23008219

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JMC
SAS au capital de 387 350 €
Ancien siège social : 200, Avenue de la République – 58600 GARCHIZY
Nouveau siège social : 28, Boulevard du Grand Pré des Bordes - 58000 NEVERS
914 784 376 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 17/05/2023, l'Associé Unique a décidé à compter du même jour :

-de transférer le siège social de GARCHIZY (58) – 200, Avenue de la République à NEVERS (58) – 28, Bd du Grand Pré des Bordes,
- d'étendre l'objet social aux activités de vente de prêt à porter, de chaussures ainsi que tous accessoires et articles de mode s'y rapportant,
- de modifier la dénomination sociale HOLDING LARDENOIS pour adopter celle de JMC,
- de modifier en conséquence les articles 2, 3 et 4 des statuts.

AL23008223

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SSP en date du 03/05/2023, enregistré au service des impôts des entreprises de NEVERS POLE ENREGISTREMENT le 12/05/2023, dossier 2023 00010001 référence 5804P01 2023 A 00379.
VENDEUR : la société GIMS LOCATIONS, SAS au capital de 100 euros, située 2 place du Commandant Boidot 58500 CLAMECY, immatriculée au RCS sous le numéro 879 828 325.
ACQUEREUR : la société AGENCE DU VAL D'ALLIER, SARL au capital de 8 000 euros, située 17 place de l'Eglise 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER, immatriculée au RCS sous le numéro 329 903 520.
DESIGNATION DU FONDS : Fonds de gestion locative de biens immobiliers, à l'exception de toute autre activité de syndic de copropriété ou de transaction immobilière.
PRIX : 85 000 euros
JOUISSANCE : 26 avril 2023.
OPPOSITION : au cabinet d'Avocats COGEP AVOCATS - 3 rue du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES, dans les 10 jours de la dernière des insertions prévues par la loi.
Pour avis.

AL23008211

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 02 novembre 2008 suivi d'un codicille du 03 janvier 2021, déposé au rang des minutes de Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY (58800),suivant procès-verbal de description en date du 15 mai 2023,Madame Marie Josèphe PAUPERT, ayant demeuré à NEVERS(58000), 11, rue du Rivage - Appt 80, née à RUAGES (58190),le 19 juin 1933, veuve de Monsieur Pierre Louis Marius GILLIER, et non remariée, décédée à NEVERS (58000), le 4décembre 2022, a institué des légataires universels.
Les oppositions devront être adressées à Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS.

AL23008182

SELARL Office Notarial du Val Charitois
Me Valérie CLERGET
37 Ter avenue du Maréchal Leclerc
58400 LA CHARITE SUR LOIRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 2 avril 2018, Mme Colette KELENC, en son vivant retraitée, dt à NEVERS (58000) 34 rue du 8 mai 1945, née à CHAMPLEMY (58210), le 20 octobre 1943, célibataire, décédée à NEVERS (58000), le 27 mars 2022, a consenti un legs universel conjoint.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, le 12 mai 2023, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Valérie CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE référence CRPCEN : 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

AL23008199

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE

Par décision du 12/05/2023, la SCM GIRALDI-KAPPELI, Société civile de moyens au capital de 914,40 €, siège au 39 bis rue Paul Vaillant Couturier à NEVERS (58000), RCS NEVERS 411 677 651, est dissoute sans dissolution dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil par transmission universelle de son patrimoine à l'associé unique GYNEPSY, SCI au capital de 1 829,39 €, siège au 39 bis rue Paul Vaillant Couturier à NEVERS (58000), RCS NEVERS 403 086 424. Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de commerce de NEVERS où doit s'effectuer la radiation dans le délai de 30 jours de la présente publication. Pour avis : Christine GIRALDI.

AL23008204

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 17/04/2023, il a été constitué une SARL dénommée : BAUSSON AUTOMOBILES. Siège social : 1 route de l'Aqueduc 58800 MONTREUILLON. Capital : 100 euros. Objet social : L'entretien et la réparation de tous véhicules routiers, ainsi que la vente au détail de pièces détachées. Gérance : M Stephane BAUSSON, demeurant 1630 impasse de Frasnay sous Cuy 58110 Aunay en Bazois. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23007898

FIDACT

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST ELOI (58000) du 16 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : D.K.L.E
Siège social : 33 Rue des Chapelleries, 58000 ST ELOI
Objet social : - la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine.
- l'acquisition, ainsi que la cession, desdits immeubles et droits immobiliers.
- la rénovation, l'aménagement, l'entretien et la construction de tous immeubles.
- l'obtention de tous prêts, ouvertures de crédits, facilités de caisse destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles composant le patrimoine social.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur David GRANDJEAN et Madame Karine DEPESSEVILLE demeurant ensemble 33 Rue des Chapelleries - 58000 ST ELOI
Clauses relatives aux cessions de parts :
dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL23008215

YONNE

// MODIFICATION

NOMINATION DE COGÉRANTS

JOUAN TRANSPORTS

SARL au capital de 55 000 euros
Siège social : 6, Rue de Bourgogne
89140 CUY
353 294 747 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 01/05/2023, l'associée unique a nommé en qualité de cogérants M. Baptiste JOUAN et M. Thibault JOUAN demeurant tous deux 6 Rue de Bourgogne 89140 CUY, et M. Sébastien JOUAN, demeurant 5 Rue Colette 89140 CUY, pour une durée illimitée. Pour avis -La Gérance

AL23007957

MODIFICATION DE SOCIETE

Dénomination : LE BEL AIR.
Forme : SNC.
Capital social : 3750 euros.
Siège social : 69 Rue THEODORE DE BEZE, 89000 AUXERRE.
445267602 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 avril 2023, la collectivité des associés a décidé à compter du 7 avril 2023:
- de transformer la société en société par actions simplifiée.
Président : Monsieur Damien GOULIER, demeurant 2 Bis rue des buttes, 89230 Montigny la resle.
Directeur général : Madame Karine DREUX, demeurant 2 Bis rue des buttes, 89230 Montigny La resle
Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées. 1 action donne droit à une voix.
Transmission des actions : Toute cession d'actions entre associés est libre. Toute autre mutation est soumise à un agrément des 3/4.
- de modifier la dénomination sociale qui devient ORGE ET HOUBLON MONTEAU
- de transférer le siège social du 69 rue Théodore de Bèze - 89000 AUXERRE au 58 Avenue de Paris -89470 MONETEAU
- de supprimer les activités de café, bar, vente de tabac, presse, colis, timbres fiscaux, carte de bus, jeux et de les remplacer par commerce de détail de boissons en magasin spécialisé et ventes de produits d'épicerie. L'activité de restauration est conservée.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL23008158

GROUPE ALTUS
EXPERTISES - CONSEILS - AUDITS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE FINANCIERE ET DE PARTICIPATION AUXERROISE

SAS
Capital social : 200000 €
Siège social : RN 6 Lieu dit Milieu des Ruelles
89380 APPOIGNY.
421294984 RCS d'Auxerre.

Le 15/03/2023, l'associé unique a décidé, à compter du 15/03/2023, de transférer le siège social à 7 Rue de la ville Gouault 22590 Pordic. Radiation du RCS d'Auxerre et immatriculation au RCS de Saint Brieuc.

AL23008172

YAKI

SCI au capital de 9906€
4 rue des Drillons, 89150 VERNOY
424 768 927 RCS Sens
L'AGE a décidé, le 15/05/2023, de transférer le siège social de la société, le 15/05/2023 au 116 boulevard Georges Clémenceau, 89100 SENS
Mention au RCS de Sens

AL23008175

MODIFICATIONS

EARL DES PETITES COTES

Société civile au capital de 103 970,23 euros
Siège social : 89460 TRUCY SUR YONNE
RCS AUXERRE 351 686 548

Aux termes d'une délibération en date du 1er Avril 2023, l'associé unique :
- A ajouté à l'objet social de la société les activités suivantes en secondaire : l'activité de production et de commercialisation d'énergie solaire photovoltaïque issue d'installations fixées ou intégrées à ses bâtiments.
- A prorogé la durée de la société de 60 années ce qui a pour effet de porter cette durée jusqu'au 24 août 2084, sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation.
Pour avis, la gérance.

AL23008176

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ARDT

Société par actions simplifiée
au capital de 1000 Euros
Siège social : 20BIS RUE DES MARAICHERS
89113 CHARBUY
RCS AUXERRE 922769930

Aux termes d'une délibération en date du 01 Mars 2023, l'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social du 20 Bis Rue des Maraichers 89113 Charbuy au 5 Rue du Fossé du Bois 89380 Appoigny et ce à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Mention sera faite auprès du registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Le Président

AL23008177

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL

LE SILO ROUGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 18 000,00 euros
Siège social : 14 rue de la Maladière
89200 AVALLON
832 771 935 RCS AUXERRE

Par AGE du 15/05/2023, la collectivité des associés a constaté que la réduction de capital se trouvait définitivement réalisée au 23/03/2023 et qu'en conséquence le capital se trouvait ramené à 16 000 €. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention : capital de 18 000 €
Nouvelle mention : capital de 16 000 €
Pour avis, les cogérants.

AL23008179

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DOMAINE DELALOYE

EARL au capital de 51 131,40 €
Siège social : 89800 PRÉHY
384 404 646 RCS AUXERRE

Le 9 mai 2023, l'associé unique a constaté la fin des fonctions de gérant de M. Pierre Michel DELALOYE au 27 mars 2023, date de son décès, et à nommé Mme Muriel DELALOYE née COTTIN en qualité de gérante pour une durée non limitée à compter du 9 mai 2023.
Pour avis, la gérance.

AL23008188

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ **Je m'abonne pour 1 AN - 120 €**

☐ **Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €**

☐ **+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix**
■ pour 1 an 53 €
■ pour 2 ans 106 €

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE MODIFICATIONS

LYKAM
Société civile immobilière
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 9 rue des Champoulains
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 752 264 887

Par délibération en date du 19 avril 2023, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social par voie d'annulation de 1 part sociale et a constaté que la réduction de capital se trouvait définitivement réalisée, et constaté, en conséquence, que le capital se trouvait ramené à la somme de 999,00 €.
Ancienne mention : 1 000,00 €
Nouvelle mention : 999,00 €
Aux termes de la même délibération, la société JASM1, société civile au capital de 2 130 800,00 euros, dont le siège social se situe 9 rue des Champoulains 89000 AUXERRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 825 073 810, a, en sa qualité d'associée unique de la société LYKAM, a décidé de la dissolution anticipée de ladite société à effet au 19 avril 2023.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société LYKAM peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce d'AUXERRE.
Cette dissolution mettra fin aux fonctions de M. Abdelkrim KNIOINE, gérant.
Pour avis, le Gérant.

AL23008159

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
FOISSY-LES-VEZELAY : Bois taillis et terres - 79 a 00 ca - Brosse dart: B-2268-2273 - Les magniendres: A-260 – zonage : zone N du PLU
SAINT-PERE : Bois taillis et terres - 1 ha 19 a 38 ca - Les robines: ZB-16 - Les saulniers: ZM-117-118-119 – zonage : zone N du PLU
SARRY : Bois taillis - 3 ha 74 a 08 ca - Chaumat: D-869-1391[863]-1393[869] - Clairebois: F-725 - La gillee: D-1316-1321 - Le chene picanat: G-969 - Les saussas: E-214-215-218 - Queue de sanvigne: D-1296-1297 - Vallee de corney : G-1158 - zonage : RNU
VAUMORT : Terres - 3 ha 83 a 90 ca - La taillate: ZI-56[38](J)-56[38](K)-56[38](L)-58[38](J)-58[38](K)-58[38](L) - zonage : zone A du PLUi
VEZELAY : Bois taillis et terres - 5 a 58 ca - Tancout: D-143 – zonage : zone N du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 12/06/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23008222

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS ENTREPRISE CHIAVAZZA** 5 allée du Tacot 89470 Monéteau. RCS Auxerre 426520490. CIP 4207.

AL23008161

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS SAS PRUNIERE CASTELEYN** 2 place Saint-Louis 89290 Champs Sur Yonne. RCS Auxerre 818508525. CIP 4545.

AL23008162

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique MD CONCEPT** 11 Rue de Gouaix 89530 Saint-Bris-le-Vineux. RCS Auxerre 849246541. CIP 4549.

AL23008163

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **SAS à associé unique CONSTRUCTION BOIS AGENCEMENT A2D2** 88 rue Reynaud d'Ursule 13300 Salon de Provence (construction, agencement). RCS Salon de Provence 823692249. CIP 4651. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23008164

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique ATELIER MARSS** Lieu Dit les Rivières 89130 Mézilles (menuiserie intérieure et extérieure). RCS Auxerre 879707941. CIP 4652. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23008165

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl L'attrape-rêves** 2 Rue du Prieuré 89800 Chichée (restauration rapide). RCS Auxerre 902542729. CIP 4653. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23008166

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS ATI AGENCEMENT ET TRAVAUX INDIVIDUALISES** 40 route Nationale 89580 Gy L Eveque (plâtrerie, maçonnerie). RCS Auxerre 907691158. CIP 4654. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23008167

Jugement du tribunal de commerce de PARIS en date du 12/05/2023, modifiant le plan de redressement arrêté au profit de la **Sarl TW FRANCE RETAIL** 6 Rue des Fourneaux 89000 Auxerre (commerce de détail d'habillement) RCS PARIS 500.621.263.

AL23008168

Jugement du Tribunal de Commerce de VERSAILLES du 16/05/2023 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS SH L'ESPERANCE 22 Grande Rue 89450 Saint-Père (exploitation de fonds de commerce hôteliers) RCS AUXERRE 820.222.214. Date de cessation des paiements : 12/04/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MLCONSEILS en la personne de Me Cosme ROGEAU 26, rue Hoche 78000 Versailles, dans les deux mois qui suivent la publication au Bodacc ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23008214

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

M. RETAUX Nans et Mme COLE Hannah Maycann, demeurant 44 rte de Genève. 89160 FULVY , mariés à la mairie de Bordeaux (Gironde) le1/10/2016 en communauté légale de biens réduite aux acquêts ont sollicité et fait acter par Maître Éric MOUYSSET en date du 19/04/2023 la séparation de biens. Les oppositions seront adressées dans les trois mois de la date de publication du présent avis par courrier recommandé avec accusé de réception auprès de Maître Eric MOUYSSET , officiant à ANCY LEFRANC (Yonne). Pour avis.

AL23008184

ENVOI EN POSSESSION

Avis de saisine de légataire universel
Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à BLEIGNY-LE-CARREAU du 29 avril 2021, révoquant toutes dispositions antérieures déposé au rang des minutes de Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY (Yonne) aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description du testament du 24 mars 2023, Monsieur Jean-Claude GENETE, né à BLEIGNY-LE-CARREAU, le 03 mars 1935, demeurant à BLEIGNY LE CARREAU (89230), 34 Grande Rue, célibataire, décédé à AUXERRE, le 02 février 2023, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Maître Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY (Yonne), chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée du testament.
Pour avis.
Me Laurent TOPIN

AL23008221

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

EGLENY FOOD
SAS au capital de 500 €
Siège social : 3 RUE D EGLENY
89000 Auxerre
852 291 780 RCS d' Auxerre

L'AGE du 31/12/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. LAHMAR Mongi, demeurant 1 rue Montant au Palais 89300 Joigny, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS d' Auxerre

AL23007927

SOCIÉTÉ ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES
SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
DESMARIEUX Christian
Liquidation Judiciaire du 21/03/2023
10, rue de la République - 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 10 mai 2023.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL23008183

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EGLENY FOOD
SAS au capital de 500 €
Siège social : 3 RUE D EGLENY
89000 Auxerre
852 291 780 RCS d' Auxerre

L'AGE du 31/12/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. LAHMAR Mongi, demeurant 1 rue Montant au Palais 89300 Joigny pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d' Auxerre.
Radiation au RCS d' Auxerre

AL23007928

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 25/04/2023, il a été constitué une SASU dénommée : Clean nettoyages
Siège social : 15 Allée d'Argentine 89000 Auxerre
Capital : 1000 euros
Objet social : Nettoyage bâtiment avicole, dératisation, nettoyage de locaux industriels
Président : Monsieur Yassir Khabouze, demeurant 15 Allée d'Argentine 89000 Auxerre élu pour une durée illimitée.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles.
Durée : 99 ans Immatriculation au RCS d' AUXERRE

AL23007936

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/05/2023 il a été constitué une SELARL dénommée :
AUTHENTIC'ACTES NOTAIRES
Siège social : 1 Place de l'Eglise 89580 COULANGES LA VINEUSE.Capital : 1.000€Objet : La société a pour objet l'exercice en commun par ses membres ou certains d'entre eux de la profession de notaire.Gérance : Mme LAMBERT-TAPIE Marie-Alice, Lieudit Semilly, 4 Rue du Grand Carroir 89240 ESCAMPS et Mme GRANDIN Hélène, 19 Rue du Docteur Del Pellegrino, Les Jardins du Centre Zone 1 B 1 20090 AJACCIO.Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL23008181

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 mai 2023, à Auxerre.
Dénomination : GFC AGENCEMENT.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : Avenue de Worms, 89000 Auxerre.
Objet : - Agencement et pose de cuisines, de salles de bains, de rangements, de stands, pose d'électroménagers, de sanitaires, de menuiseries intérieures et extérieures, agencement de magasins - Formation de poseurs.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5000 euros divisé en 500 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : À l'exception des cessions ou transmissions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des ¾ des associés présents ou représentés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Geoffrey CHANTEMILLE 1 rue des Grands Champs 89240 Lindry.
Directeur général : Madame Fany CHANTEMILLE née BOURGEOIS 1 rue des Grands Champs 89240 Lindry.
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.

AL23008200

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

Connaissez-vous notre page Twitter ?

ANNONCES LÉGALES
Vos annonces légales au meilleur prix
Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.
www.agribourgogne.fr

// CHRONIQUE JURIDIQUE

Nouveau formulaire Cerfa pour le contrat d'apprentissage

Le 20 avril dernier, une nouvelle version du formulaire Cerfa du contrat d'apprentissage et de sa notice a été mise en ligne par les services de l'Etat. Passage en revue des modifications apportées.

Jusqu'à présent, l'employeur devait mentionner la convention collective applicable et le code Identifiant des conventions collectives (IDCC) de la convention.

Désormais, l'employeur devra renseigner uniquement l'IDCC de la convention collective applicable afin d'éviter d'éventuelles confusions.

En ce qui concerne la rubrique relative à l'apprenti, le nouveau formulaire précise que le prénom de l'apprenti à mentionner est le premier prénom *« selon l'état civil »*, c'est-à-dire qui figure sur l'acte de naissance.

Le recours à un autre prénom ou à un pseudonyme n'est donc plus possible. De plus, afin de bénéficier, le cas échéant, de l'aménagement de l'âge plafond lorsque le contrat d'apprentissage est souscrit par une personne de plus de 29 ans qui a un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme ou du titre sanctionnant la formation poursuivie, l'apprenti doit désormais déclarer directement sur le contrat si, oui ou non, il a un projet de reprise ou de création d'entreprise.

Plus d'informations sur le maître d'apprentissage

La partie relative au maître d'apprentissage est également étoffée. Il conviendra de mentionner son courriel, son Numéro d'inscription au répertoire (NIR), l'emploi occupé, le diplôme ou titre le plus élevé obtenu et son niveau. En plus des deux dates qui existaient déjà, à savoir la date de conclusion et la date de début d'exécution du contrat, deux nouvelles dates sont ajoutées. Il s'agit de :

-la date du début de la formation pratique chez l'employeur,

-la date de début de formation théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA).

Enfin, concernant la formation, davantage de précisions concernant son lieu d'accomplissement sont à remplir. Il est rappelé aux apprentis qu'ils doivent conserver leur contrat de travail (Cerfa original signé par les parties) jusqu'à la liquidation de leur retraite.

Camille Le Corre



Les nouveaux Cerfa pour les contrats d'apprentissage sont plus riches en informations.

réussir

// MACHINISME

Des moteurs hybrides ou électriques pour les futures engins agricoles

Les progrès technologiques et la démocratisation des composants électriques vont permettre le développement d'engins électriques ou hybrides.



New Holland

Le tracteur compact T4 Electric Power affichera une puissance jusqu'à 120 ch et une autonomie d'une journée.



John Deere

L'hybridation des moteurs thermiques ouvre la voie à l'entraînement électrique des outils attelés derrière le tracteur, comme peut le faire le John Deere 8R 410 équipé de la transmission à variation continue électromécanique eAutoPowr.

Les normes toujours plus drastiques sur les émissions polluantes et les enjeux climatiques imposant un moindre recours aux énergies fossiles compliquent sérieusement l'avenir des motorisations thermiques. Sans négliger l'intérêt des carburants alternatifs comme le biodiesel, l'HVO100 et le biométhane, mais aussi les développements prometteurs de moteurs adaptés pour fonctionner à l'hydrogène, le recours à des engins 100 % électriques ou hybrides s'annonce comme une étape incontournable dans le développement des nouvelles machines. La transition est déjà lancée dans certains secteurs comme la robotique, le matériel viticole et la manutention. Après avoir fait leur apparition il y a quelques années sur les petits engins de type valet de ferme, les modèles électriques prennent désormais la forme de chariots télescopiques aux performances très proches de leurs homologues thermiques, à un détail près: l'autonomie. En attendant le développement de nouvelles technologies de batteries, le 100 % électrique devrait se cantonner à des engins peu puissants ou facilement rechargeables sur site. Comme l'indique un rapport publié par le Cema (association des industriels du machinisme agricole européen) l'an dernier, un tracteur électrique de 250 chevaux devrait embarquer une batterie lithium-ion pesant près de 10 tonnes pour obtenir une autonomie équivalente à celle de son homologue thermique doté d'un réservoir de GNR de 400 litres. La plupart des développements de tracteurs électriques se cantonnent ainsi à des modèles compacts avec des puissances maxi aux alentours des 100 chevaux. L'exemple le plus récent est le T4 Electric Power de New Holland dont la commercialisation est attendue pour la fin de l'année. Celui-ci développera une puissance jusqu'à 120 ch et un couple pouvant atteindre 440 Nm. Se déplaçant jusqu'à 40 km/h, ce tracteur à quatre roues motrices dispose de batteries se rechargeant à 100 % en une heure et lui assurant une autonomie maximale d'une journée.

L'hybridation pour la puissance et l'autonomie

Les machines imposantes demandant de plus fortes puissances et une longue autonomie vont donc se contenter dans un premier temps de l'hybridation des moteurs thermiques, dans le but de limiter la consommation de ces derniers. Plusieurs constructeurs ont présenté des concepts de tracteurs hybrides plus ou moins proches de la commercialisation. Landini a par exemple développé un tracteur spécialisé, dont le pont avant est entraîné par deux moteurs électriques, des batteries stockant l'énergie récupérée lors des décélérations. Toujours dans les tracteurs spécialisés, Antonio Carraro a mis au point une version hybride rechargeable d'un de ses modèles à quatre roues égales. Cet engin, doté d'une génératrice électrique implantée entre le moteur thermique et la boîte de vitesses, est capable de fournir une puissance de 25 chevaux en mode électrique et jusqu'à 100 chevaux en cumulant la puissance du moteur thermique. Sa batterie se recharge au freinage, via le moteur thermique ou encore en se branchant à une borne de recharge. Plus futuriste, le concept présenté par Steyr à l'Agritechnica en 2019 utilise un moteur 4 cylindres de 160 chevaux entraînant une génératrice alimentant un ensemble de moteurs électriques: un dans chaque roue, un pour la prise de force et un autre pour l'hydraulique.

Une transmission électromécanique

Dans les réalisations plus abouties déjà commercialisées, on retrouve John Deere avec son tracteur 8R 410 équipé de la transmission à variation continue électromécanique eAutoPowr. Celle-ci se distingue par l'intégration de moteurs électriques à la place des composants hydrauliques habituellement utilisés, autorisant un meilleur rendement énergétique. En outre, ce module électrique peut fournir jusqu'à 100 kW (136 ch) de puissance pour des besoins extérieurs, à l'aide d'une prise électrique à l'arrière du tracteur. À titre d'exemple, John Deere s'est associé à Joskin pour atteler le tracteur à une tonne à lisier équipée de deux ponts moteurs animés électriquement. Cette prise pourra dans l'avenir alimenter d'autres outils, quand l'entraînement électrique se sera démocratisé, pour remplacer des composants hydrauliques, voire la prise de force.

Michel Portier

// INNOVATION

Des électrodes pour désherber sous le rang des vignes

Le désherbage électrique émerge comme une alternative au travail du sol et une réponse aux restrictions croissantes d'utilisation des produits phytosanitaires.

Pour l'entretien sous le rang, il y avait jusqu'ici le désherbage chimique et le désherbage mécanique. Désormais, une troisième option est possible: le désherbage électrique. Raisonnance, filiale du groupe de négoce Isidore (basé en Charente-Maritime) dédiée aux pratiques viticoles durables, travaille sur cette technologie avec son concepteur, la société suisse Zasso, et compte désormais la déployer à grande échelle dans le vignoble cognaçais.

La réflexion sur les méthodes alternatives de désherbage n'est pas nouvelle au sein du groupe, explique son directeur général, Bertrand Launay: elle date de 2017, époque où l'interdiction prochaine du glyphosate est entrée dans les débats. *« Nous voulions nous adresser aux viticulteurs ne souhaitant pas travailler le sol pour préserver la faune et la microfaune »*, détaille-t-il. *« Nous avions envisagé plusieurs options, dont celle de la mousse, proposée par une société italienne, l'eau chaude sous pression, et donc le désherbage électrique, une option qui était alors balbutiante »*.

Le principe de la méthode se veut simple: des électrodes, alimentées par le tracteur, sont installées à l'avant et à l'arrière de l'engin. L'électricité circule du pôle positif vers le pôle négatif; *« la plante sert de conducteur, elle est soumise à une surtension qui en fait exploser les cellules »*, indique Bertrand Launay. *« Il y a un effet à la fois choc et systémique sur la partie aérienne et le racinaire qui sont détruits. Le courant électrique n'altère pas les vers de terre ou les micro-organismes du sol qui sont à proximité, hormis peut-être ceux qui touchent directement les racines soumises au courant. C'était un point auquel nous étions très sensibles, d'autant que le travail du sol est lui particulièrement agressif à ce niveau »*.

Résultats comparables à un désherbage chimique

Le directeur du Groupe Isidore avait déjà vu cette technique à l'œuvre au Brésil, mais il fallait encore l'adapter aux règles françaises et européennes afin de faire homologuer le matériel. Pendant deux campagnes successives, Raisonnance a travaillé avec l'IFV (Institut français de la vigne et du vin) pour valider les résultats d'efficacité sur l'ensemble de la flore présente dans les vignes, mais également l'absence de conséquences pour la macro et microfaune du sol et élaborer ainsi un itinéraire technique pertinent. *« En 2021, nous avons eu des résultats probants mais pas toujours suffisants, notamment sur les graminées résistantes comme le ray-grass. En 2022, pour maîtriser cette flore résistante, nous avons imaginé un processus en quatre passages: un en novembre-décembre, voire début janvier dans certains cas de figure, et trois au printemps, ce qui permettrait de détruire les plantes au stade jeune. L'an dernier, il a fait tellement sec que trois passages ont suffi… Mais en trois ou quatre passages, nous obtenons des résultats tout à fait comparables à un désherbage chimique, et sûrement moins nocifs pour l'environnement »*.

La durée d'un chantier est estimée entre 2 h et 2 h 30 par hectare et par passage. Pour cela, le groupe s'appuie sur une entreprise de travaux agricoles, car une accréditation du chauffeur est nécessaire. Avec quatre passages et à un tarif à 97 € de l'heure, cela revient jusqu'à 970 €, pour un îlot de 5 ha; pas si éloigné, selon Bertrand Launay, des prix du désherbage mécanique. *« Mais en travail du sol, plus vous remuez et plus vous faites remonter à la surface un stock de graines d'adventices »*, rappelle-t-il. *« Le désherbage électrique ne remue pas le sol. Notre objectif, c'est aussi de regarder sur le moyen – long terme, pour voir si, après une première année avec quatre passages, trois peuvent suffire sur la deuxième ou la troisième… Le but est aussi d'améliorer la vitalité et la santé de la vigne en préservant la relation sol – plante »*.

Un soutien public pour la qualité de l'eau

La technique a en tout cas suscité l'intérêt des institutions. Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a accordé une aide de près de 180 000 € à Raisonnance pour ses travaux d'innovation sur le désherbage électrique et le biocontrôle. Un bon moyen d'accompagner et de développer cette technologie; mais aussi de quoi faire des zones de captage, particulièrement sensibles aux phytosanitaires, les laboratoires d'un désherbage appelé à se développer dans un vignoble cognaçais désireux de se passer des herbicides dans les prochaines années.

Kévin Brancaleoni



Groupe Isidore / Zasso

Le dispositif de désherbage électrique conçu par Zasso et testé par le Groupe Isidore dans les vignes charentaises.

// CRÉMANTS

Des bulles festives, toute l'année

Les crémants, en particulier d'Alsace et de Bourgogne, sont les seuls vins dont la consommation augmente en France. À l'apéro ou à table, une envie de fête et de prix légers.



Vins de Bourgogne

Les vignerons de Rully et Nuits-Saint-Georges tentent depuis 1820 de reproduire le succès champenois.



Le crémant est tendance car il s'associe à la fête, à la convivialité, aux plaisirs. Il se déguste à l'apéritif, au dessert ou au cours du repas.



Pierrick bourgault

Les crémants ont dépassé la barre symbolique des 100 millions de bouteilles vendues.



Pierrick Bourgault

Alsace, Bourgogne, Bordeaux, Die, Jura, Limoux, Loire ou Savoie… les ventes de crémants ont repris de plus belle à la fin des restrictions liées au Covid-19.



Pierrick Bourgault

Vanessa Kleiber, directrice marketing et communication de la coopérative Bestheim, et Pierre-Olivier Baffrey, président.

« Champagne pour tout le monde ! » clamait Jacques Higelin dans son album enregistré en 1979, même si le plus prestigieux des vins n'est pas à la portée de tous. En effet, dénicher un champagne à moins de 15 € relève de l'exploit, voire de la témérité, tandis qu'un crémant de qualité coûtera deux à trois fois moins qu'un bon champagne. Le crémant est un vin effervescent mousseux obtenu par la méthode traditionnelle, la double fermentation en bouteille à la manière champenoise, mais dans une autre zone d'appellation géographique : Alsace, Bourgogne, Bordeaux, Die, Jura, Limoux, Loire ou Savoie. L'an dernier, ces crémants ont dépassé la barre symbolique des 100 millions de bouteilles vendues (contre 300 millions de champagnes). Ne pas confondre avec les effervescents produits en *« cuve close »* par la méthode Charmat industrielle, à la prise de mousse rapide et aux prix encore plus bas, dont le prosecco à la mode. Ni avec les *« pet nat »* ou pétillants naturels dont la fermentation inachevée laisse du sucre de raisin dans la bouteille – certes agréable à boire, mais ce n'est pas la même histoire. Pourquoi les effervescents sont-ils appréciés du public ? Durant la crise de la Covid-19, l'annulation des mariages, banquets et autres rassemblements festifs a sabré les ventes, qui ont repris de plus belle à la fin des restrictions. Le crémant est tendance car il s'associe à la fête, à la convivialité, aux plaisirs. Il se déguste à l'apéritif, au dessert ou au cours du repas, au fil des accords mets-vins. Blanc et parfois rosé, il profite de la mode des vins clairs tandis que la part de marché du rouge diminue.

Ainsi, le verre qui accompagne les repas quotidiens est remplacé par un vin plaisir, festif et moins fréquent. La moindre teneur en alcool joue aussi en faveur des crémants (11,5 % à 13 %, rarement davantage).

Crémants de Bourgogne

Quelle différence avec le champagne ? Aucune, sinon que ses vignes poussent un peu plus au sud. Dans la continuité géographique des terroirs de Champagne, et avec les mêmes cépages (pinot noir, chardonnay…), les vignerons de Rully et Nuits-Saint-Georges tentent depuis 1820 de reproduire le succès champenois, en pratiquant les mêmes techniques de double fermentation dans la bouteille. Les raisins doivent être cueillis à la main afin de ne pas briser la peau – sinon, il serait difficile d'élaborer un vin blanc avec le pinot noir, le jus sortirait rosé. Autre fine différence, le gamay est autorisé en Bourgogne, pas en Champagne.
Les premiers jus pressés sont les plus aromatiques et expressifs car ils proviennent de la partie centrale de la baie. Ils sont réservés aux cuvées millésimées, Éminent ou Grand Éminent. Comme pour le champagne, l'étape de l'assemblage réunit années – sauf bien sûr pour les cuvées millésimées – et cépages. La prise de mousse s'effectue par ajout de sucres et de levures avant la seconde fermentation. Ensuite, maturation sur lattes d'au moins 12 mois (24 mois pour la mention Éminent et 36 pour Grand Éminent).

Depuis 1992, l'expression *« méthode champenoise »* doit être remplacée par *« méthode traditionnelle »* tandis que *« crémant »*, qui qualifiait autrefois un champagne léger à la mousse crémeuse, n'est plus usité en champagne. Même si l'appellation *« bourgogne »* est aussi prestigieuse que *« champagne »*, ses bulles restent bon marché. Ainsi, le crémant de Bourgogne brut Moillard, ceux de Louis Bouillot, Catherine et Didier Tripoz, Vérizet, Cave de Lugny et Veuve Ambal (famille Piffaut) affichent leurs premiers prix à moins de 10 €. Les cuvées suivantes dépassent 10 €, les producteurs répercutant l'augmentation des verriers sur ces bouteilles plus lourdes que pour un vin tranquille.

Crémants d'Alsace

Premier effervescent consommé en France après le champagne, le crémant d'Alsace voit ses ventes dépasser les objectifs. *« C'est aussi le vin dont les parts de marché ont le plus augmenté l'an dernier »*, se réjouissent Pierre-Olivier Baffrey, président de la coopérative Bestheim et Vanessa Kleiber, directrice marketing et communication. Leurs expéditions de crémant ont dépassé de 17 % celles de 2019, année de référence avant le Covid. Les 6 millions de bouteilles de crémant d'Alsace que Bestheim produit chaque année ne suffisent pas à étancher la soif d'amateurs toujours plus nombreux. Les cépages s'éloignent de ceux du champagne : pinot blanc, gris, riesling, auxerrois… en plus du chardonnay et du pinot noir. Créée en 1946 sur les ruines des chais dévastés par la guerre, la coopérative Bestheim rassemble désormais 377 familles membres, soit 10 % de la superficie viticole de l'Alsace. Elle est le plus important acteur des vins et crémants d'Alsace. Du point de vue qualitatif, sa production s'enorgueillit de ses excellents classements dans les concours d'effervescents, devant certains champagnes. En 2016, la Confrontation des meilleurs vins effervescents du monde à Dijon (Bourgogne) a sacré un crémant d'Alsace, la cuvée *« Grand Prestige Rosé 2014 »* de Bestheim, devant des champagnes renommés. La coopérative sait aussi proposer des bouteilles purement festives et bon marché, telle sa gamme Ice by Bestheim destinée à être dégustée avec des glaçons, en cocktail. L'équivalent du rosé-piscine ou du prosecco, pour démocratiser les bulles !

Pierrick Bourgault

LOISIRS

// FESTIVAL MONTAGNE EN SCÈNE

Les sports de montagne sur grand écran

Depuis 2013, le festival Montagne en scène fait le tour des cinémas et auditoriums de France et d'Europe, afin de dévoiler les meilleurs films dédiés aux sports de montagne. La « *summer* » édition 2023 a mis en avant quatre films, retraçant les exploits d'athlètes passionnés, au milieu de paysages spectaculaires.



© Montagne en scène

Deux fois par an, le festival Montagne en scène sélectionne les meilleurs films de sports de montagne et les diffuse dans de nombreuses villes françaises, mais également sur les écrans de quelques pays étrangers.



Cyrille Quintard

Vétérinaire en milieu rural dans les environs d'Annecy, Anne-Lise Rousset est également une traileuse de haut niveau, qui a réussi l'exploit de dévaler le GR20 en 35 heures et 50 minutes, établi comme le record féminin.

En ce mercredi soir 19 avril, la salle de l'auditorium de Lyon est pleine à craquer. Il faut dire que la réputation du festival Montagne en scène n'est plus à faire. Depuis dix ans, cet événement, découpé en deux éditions annuelles (été et hiver), réunit les passionnés de montagne de tout âge devant les grands écrans de cinéma. Au cours de cette soirée, quatre films français minutieusement sélectionnés par l'équipe du festival, sont diffusés. Deux ont particulièrement retenu l'attention de la rédaction.

Dans sa vie, Anne-Lise Rousset cumule les métiers. La journée, la jeune femme de 34 ans assure avec beaucoup de sérieux son métier de vétérinaire en milieu rural, en Haute-Savoie. C'est d'ailleurs durant ses études de vétérinaire que la Cantalienne d'origine s'est pris d'amour pour le trail. Une passion qui ne l'a jamais quittée. À tel point que la professionnelle trouve même le temps de s'entraîner les midis, durant ses journées de travail. Un sacrifice pour certains. Un plaisir pour celle qui prépare le défi d'une vie entière : battre le record de vitesse du célèbre sentier de grande randonnée 20, situé en Corse. C'est ainsi que le film Ce qui compte, réalisé par Timothée Ranger et Étienne Valenti, relate le succès de la coureuse. Entre de somptueuses images corses et de poignants témoignages de ses proches, Anne-Lise Rousset apparaît au plus haut de sa carrière.

Le 13 juin 2022, jour de son départ, la vétérinaire et jeune maman s'élance, accompagnée de ses deux *personal pacer*, des meneurs d'allure. Onze mois plus tôt, Anne-Lise Rousset venait d'accoucher de son petit garçon. Son moteur, durant cette longue épreuve. Le film montre même ses entraînements, avec son ventre rond, puis la réelle reprise, deux mois après la naissance de son fils. Une intimité subtilement retransmise à l'écran, que la sportive partage également avec son mari et coach de l'équipe de France de trail, Adrien Séguret. Les dernières minutes de ce court-métrage retracent d'ailleurs les 17 kilomètres qu'ils partagent ensemble, avant d'atteindre l'arrivée à Conca, au sud de la Corse, où toute sa famille, ses amis et de nombreux inconnus, l'attendent avec impatience et sous un tonnerre d'applaudissements. En bouclant le mythique GR20 corse en 35 h 50, Anne-Lise Rousset a explosé le record féminin qui tenait depuis 2012. Un défi réalisé en collectif, entourée de ses proches et de son fils, soit tout *« ce qui compte »* pour la traileuse.

À la conquête du Broad Peak

Benjamin Védrines est un enfant de Châtillon-en-Diois. Né à Die, l'alpiniste et grimpeur professionnel a grandi au pied de la réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors à Châtillon-en-Diois (Drôme). Devenu guide de montagne dans le massif des Écrins, son dada reste l'alpinisme de très haut niveau.

Durant l'été 2022, le sportif s'est attaqué à son premier sommet de 8 000 m : le célèbre Broad Peak, situé au Pakistan. Parti avec son compère Nicolas Jean, leur objectif est l'ascension du camp de base au sommet en *one push*, c'est-à-dire en une journée. Mais au bout de quelques jours d'alpinisme, son coéquipier abandonne le défi. Le 19 juillet 2022, le trentenaire part dans la nuit et gravit le colosse enneigé en 7 heures et 28 minutes sans oxygène. Ce qui fait de lui l'alpiniste le plus rapide du monde à gravir un sommet à plus de 8 000 mètres d'altitude en *one push*. Une montée que le puriste a documentée et filmée lui-même, donnant au film *Edge of reason*, réalisé par Jérémie Chenal, une authenticité frappante et des images à couper le souffle. Cerise sur le gâteau : une fois arrivé au sommet, Benjamin Védrines décide de décoller en parapente pour rejoindre le camp de base, en bas de la montagne.

Une fois redescendu, l'adrénaline de cette victoire prend le dessus. Le passionné ne veut pas s'arrêter là. Sa caméra se tourne alors vers le mythique K2 et ses 8 300 m d'altitude. Mais parti bien trop confiant et éreinté, le montagnard perd l'équilibre, s'arrête contre la paroi glacée et perd connaissance… Ce sont finalement d'autres alpinistes qui lui font reprendre conscience et qui l'aident à descendre. Benjamin Védrines, tout comme les spectateurs présents dans la salle, le sait : cette ascension aurait pu être la dernière de l'alpiniste. Mais le destin en a décidé autrement.

Léa Rochon



Benjamin Védrines

Natif de Châtillon-en-Diois, dans la Drôme, l'alpiniste de haute montagne Benjamin Védrines a filmé et documenté son ascension du Broad Peak en 7 heures et 28 minutes sans oxygène, puis celle du K2, au Pakistan.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Nièvre

• Vendredi 26 mai

// Dédicace

Suite à la publication du livre de Bertrand Yvernault, « Le dentiste du Morvan » (De Borrée), l'auteur sera en dédicace le 26 mai à 18 h 30 à la librairie « Le Goûts des mots » à Château-Chinon (12 bd de la République). Pour rappel, l'ouvrage revient sur un fait divers mettant en lumière les pratiques d'un dentiste venu s'installer dans le Morvan. Au total, près de 150 plaintes avaient été déposées contre lui.

• Jusqu'au 29 mai

// Fête de la nature

Diverses animations sont organisées dans la Nièvre (Cosne, Nevers, Pouilly, etc.) dans le cadre de la Fête de la Nature qui se tient jusqu'au 29 mai. Entre balades, ateliers découverte, séances d'observation ou encore expositions (fourmis, vie du sol, etc.).

Retrouvez tous les rendez-vous sur : https://fetedelanature.com/selections-thematiques/fete-de-la-nature-en-bourgogne-franche-comte

• Samedi 3 juin

// Découverte

De 14 h à 17 h, le parc agricole et paysager du Château de Chevenon ouvre ses portes, à l'occasion de la réédition de l'ouvrage du CAUE « Paul de Lavenne, Comte de Choulot, paysagiste (1794-1864) ». Au programme, temps d'échanges sur les parcs agricoles et paysagers d'hier et d'aujourd'hui puis lecture contée du parc du château de Chevenon. Réservation conseillée.

Renseignements et inscriptions : 03 86 71 66 90

Yonne

• Dimanche 28 mai

// Fleurs de vigne

De 11 h à 18 h, sur les quais de l'Yonne, à Auxerre. Fleurs de vigne est le festival des vins de Chablis et du Grand Auxerrois. Lors de cet événement, les producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme proposeront leurs produits tout au long de la journée. Retrouvez toutes les informations sur le site fleursdevigne.fr.

// DÉCOUVERTE

Une chocolaterie artisanale au milieu des vergers

À Donzère, en Drôme provençale, la famille Morin perpétue la tradition de la chocolaterie artisanale de père en fils depuis 1884. Situé en plein cœur d'un domaine familial, l'atelier de fabrication jouxte les vergers où sont cultivés entre autres amandiers et noisetiers.



Chocolaterie Morin

Jean-François et Franck Morin, père et fils, ont continué d'écrire l'histoire de la chocolaterie familiale.



Chocolaterie Morin

Produits incontournables de la chocolaterie, les petits rochers sont constitués d'un praliné enrobé de chocolat noir et d'éclats d'amandes de Provence.

Une histoire de famille. Le chocolat n'est pas qu'une simple gourmandise pour la famille Morin, c'est avant tout une passion, un héritage. Tout commence en 1884, lorsque Gustave Morin commence sa carrière de confiseur chocolatier chez les moines à l'abbaye d'Aiguebelle, au cœur d'une chocolaterie industrielle (Drôme), délocalisée en 1895 à Donzère, près de la voie ferrée pour favoriser les échanges.

« Mon arrière-grand-père a ensuite transmis sa passion à son fils, André », dévoile Franck Morin, quatrième de la génération, et désormais gérant de la chocolaterie A. Morin à Donzère, en plein cœur de la Drôme provençale. *« Mon grand-père, contremaître, a été formé à tous les métiers autour du chocolat (confiseur, chocolatier, fabrication de tablettes, etc.). Malheureusement, dans les années 1940, la chocolaterie a connu des restrictions importantes en termes d'approvisionnement, notamment de sucre. Dans l'après-guerre, les prix étaient bloqués par l'État, ce qui fait que la chocolaterie d'Aiguebelle a perdu beaucoup d'argent. Face à la décroissance de l'usine, mon grand-père a choisi d'ouvrir sa propre chocolaterie artisanale au sein de la ferme familiale »*, indique Franck Morin.

Nichée au cœur des vergers, la chocolaterie A. Morin est donc implantée depuis 1958 sur le domaine familial. À l'époque, des cousins tenaient une ferme en polyculture (fruitiers, légumes et céréales). C'est donc tout naturellement qu'il a transformé le bâtiment en atelier de stockage et de fabrication, et conservé précieusement les vergers d'abricotiers, de poiriers ou encore de pommiers, notamment pour la confection de pâtes de fruits.

Des matières premières locales

La suite logique de l'histoire familiale s'est écrite avec Jean-François, troisième de la génération. Attaché aux valeurs de la terre, c'est lui qui décide alors d'agrandir, en 1973, la production d'arbres fruitiers, en implantant les premiers amandiers, noisetiers et griottiers pour les différentes confiseries (praliné, nougats, pâte d'amandes, etc.). Cette culture agricole permet à la chocolaterie de maîtriser aujourd'hui une partie de ses approvisionnements en matières premières, utilisées dans la confection des chocolats. Une démarche qualité importante pour la famille Morin, défendue désormais par Franck Morin et son frère Thierry, gérant de l'exploitation agricole individuelle. Ce dernier entretient aujourd'hui près de 5 000 arbres, aux variétés gustatives très diverses, sur 21 hectares.

Pour la fabrication artisanale de chocolats à l'ancienne, la famille Morin s'est attachée à sélectionner des fèves de cacao de qualité, en mettant notamment l'accent sur le terroir et les pratiques culturales. C'est lors d'un voyage de fin d'études à São Tomé que Franck Morin, au début des années 2000, a découvert l'importance de la provenance et de la qualité des matières premières : *« Durant ces quatre mois, j'ai découvert la diversité des fèves de cacao, l'importance de l'ensoleillement et de la fermentation, mais aussi du traitement post-récolte du cacao. À mon retour en France, enrichi de cette nouvelle expérience, j'ai souhaité porter une attention particulière au travail de l'origine et de la plantation, en échangeant longuement avec les producteurs de cacao »*, indique-t-il.

La voie de la gourmandise

De ce fait, la chocolaterie participe à divers projets de développement et a à cœur de préserver les variétés anciennes, semées sur place. *« Notre gamme de chocolats met en avant des cacaos issus de diverses régions du monde, comme le Pérou, São Tomé, l'Équateur, Madagascar, la Côte d'Ivoire, le Vietnam, le Venezuela, etc. »*, poursuit le chocolatier. Certains approvisionnements en fèves de cacao débutent par un achat sur échantillon où sont réalisés des tests de conformité (pour déterminer l'absence d'hydrocarbures) et une analyse gustative (pour écarter tout risque d'odeur étrangère), afin de s'assurer d'une qualité irréprochable : *« le chocolat est un produit de plaisir. Quand on vend notre produit, on veut que les gens aiment ce qu'ils dégustent et prennent du plaisir »*, note Franck Morin.

Au niveau commercialisation, la chocolaterie A. Morin travaille en grande partie avec des chocolatiers, qui font appel à la structure drômoise pour des couvertures (utilisées pour la confiserie et l'enrobage, ndlr) lors de la confection de leurs propres chocolats. Plusieurs noms bien connus de la profession sont donc des clients privilégiés, avec entre autres Jean-Paul Hévin et Pierre Gagnaire (Paris), Fabrice Gillotte (Dijon), ou encore Es Koyama, un Japonais à la renommée internationale. *« C'est une vraie reconnaissance pour nous que de compter parmi notre clientèle des Japonais, qui disposent d'une grande sensibilité gustative »*, se réjouit Franck Morin.

Des cosses de cacao comme engrais

En parallèle, la chocolaterie de Donzère travaille pour d'autres marques de chocolat. La vente locale – et la boutique en ligne – fonctionne également très bien, avec un essor considérable durant la période de la Covid-19, qui tend cependant à se relâcher. Enfin, 4 à 5 % des ventes partent à l'export, dans différents pays du globe.

Pour son développement, la chocolaterie A. Morin a des projets plein la tête. *« Nous souhaiterions dans un premier temps trouver des partenaires pour installer une chaudière biomasse afin d'utiliser nos bois de taille et éventuellement nos cosses de cacao, que nous utilisons déjà comme engrais pour nos vergers, à raison d'une tonne par hectare »*, prévient Franck Morin. En projet purement agricole, la famille Morin réfléchit à l'implantation de pistachiers, dans un souci de recherche d'autonomie d'approvisionnement en fruits à coque utilisés dans la fabrication des chocolats. Enfin, depuis cette année, un éleveur voisin met à disposition de la famille Morin un troupeau d'une vingtaine de brebis pour l'entretien des vergers. Le déploiement de cette technique est envisagé. Aussi, à l'avenir, la chocolaterie Morin souhaite s'agrandir et transférer la partie production réservée aux professionnels dans un bâtiment neuf de 900 m², situé à quelques mètres du siège social. Des projets pensés et réfléchis par les membres de la famille Morin, et qui profiteront certainement aux générations futures…

Amandine Priolet



Chocolaterie Morin

En parallèle de la chocolaterie, la famille Morin cultive 20 hectares d'amandiers

Un verger expérimental

Depuis quatre ans, l'exploitation agricole rattachée à la chocolaterie Morin noue un partenariat avec l'institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) afin de tester de nouvelles variétés d'amandiers résistantes aux maladies cryptogamiques comme le fusicoccum. *« Les tests génétiques vont permettre, dans un premier temps, de faire une première sélection. Sur 1 000 arbres, seulement 100 vont peut-être manifester des gènes de résistance »*, **explique Jean-François Morin, retraité passionné, tant par l'agriculture que par le chocolat.** *« Chaque année, nous plantons 150 arbres supplémentaires. L'expérimentation permet de déterminer le port de l'arbre, la date de floraison, les maladies, mais aussi la qualité gustative du fruit »*, **explique Jean-François Morin. Ce dernier montre notamment un intérêt tout particulier aux variétés anciennes, parfois oubliées, que les essais pourraient remettre au goût du jour.**



Parmi la large gamme de gourmandises, la chocolaterie a créé des tablettes de chocolat noir aux huiles essentielles.